

Évaluation de l'Initiative de recherche et de données

RAPPORT FINAL

MARS 2021



*Photo prise avant la mise en œuvre des mesures
d'éloignement physique liées à la COVID-19*

Table des matières

1 Résumé	5
1.1 Objet de l'évaluation	5
1.2 Description du programme	5
1.3 Méthodologie	5
1.4 Résumé des principales constatations et recommandations	6
2 Aperçu de l'évaluation	8
3 Profil du programme	8
4 Questions d'évaluation	10
5 Méthode d'évaluation	11
5.1 Analyse documentaire et examen des documents	11
5.2 Entrevues avec des intervenants clés	11
6 Constatations de l'évaluation	12
6.1 Question d'évaluation 1 : Est-il toujours nécessaire d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement?	12
Constatation 1	12
Constatation 2	13
6.2 Question d'évaluation 2 : Les objectifs des programmes de l'IRD sont-ils conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL?	14
Constatation 3	14
Constatation 4	15
6.3 Question d'évaluation 3 : Dans quelle mesure les programmes de l'IRD ont-ils contribué à l'atteinte des résultats attendus de la SNL?	16
Constatation 5	16
Constatation 6	18
Constatation 7	20
Constatation 8	21

6.4	Question d'évaluation 4 : La mise en œuvre des programmes de l'IRD est-elle économique et efficiente?	22
	Constatation 9	22
	Constatation 10	24
	Constatation 11	25
	Constatation 12	27
6.5	Question d'évaluation 5: Existe-t-il des moyens plus économiques et plus efficaces de concevoir les programmes de l'IRD?	28
	Constatation 13	28
	Constatation 14	30
	Constatation 15	31
7	Conclusions et recommandations	33
	Annexe A : Sigles et abréviations	36
	Annexe B : Définitions principales	37
	Annexe C : Profils de programme	38
	Annexe D : Modèles logiques	43
	Annexe E : Matrice d'évaluation	49
	Annexe F : Méthode d'évaluation et assurance de la qualité	56
	Annexe G : Bibliographie	59

Liste des tableaux

Tableau 1 : Description et affectation du programme	9
Tableau 2 : Questions d'évaluation	10
Tableau 3 : Nombre recensé et types de partenariats créés par programme de l'IRD visé par l'évaluation	20
Tableau 4 : Budget total, données sur les dépenses, données sur les engagements et nombre de demandeurs documentés ayant reçu du financement par programme de l'IRD visé par l'évaluation	23
Tableau 5 : Répartition annuelle estimée des ETP par programme de l'IRD visé par l'évaluation ...	25
Tableau 6 : Termes clés utilisés dans l'évaluation de l'IRD	37
Tableau 7 : Sources de données utilisées pour éclairer les questions d'évaluation et les principaux indicateurs	49
Tableau 8 : Limites de la méthode d'évaluation	57
Tableau 9 : Pratiques d'assurance de la qualité de BDO et des Services d'évaluation de la SCHL	58

Liste de figures

Figure 1 : Nombre d'intervenants par type d'intervenants clés internes et externes	11
Figure 2 : Légende du modèle logique	43
Figure 3 : Modèle logique global de l'Initiative de recherche et de données	43
Figure 4 : Modèle logique de l'Initiative de démonstrations	44
Figure 5 : Modèle logique des laboratoires de solutions	45
Figure 6 : Modèle logique du Fonds de recherche et de planification	46
Figure 7 : Modèle logique du Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement	47
Figure 8 : Modèle logique du Programme de bourses de recherche sur le logement	47
Figure 9 : Modèle logique du Réseau conjoint de recherche en matière de logement	48

1 Résumé

1.1 Objet de l'évaluation

L'évaluation de l'Initiative de recherche et de données (IRD) a été entreprise pour éclairer la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et pour déterminer si les résultats attendus sont en voie d'être atteints. L'évaluation a été réalisée par les Services d'évaluation de la SCHL, qui fournissent des renseignements qui appuient la capacité de la SCHL de fournir au gouvernement des conseils stratégiques fondés sur des données probantes à propos des orientations futures des programmes.

1.2 Description du programme

L'IRD soutient la création et la diffusion de renseignements actuels et pertinents pour favoriser l'innovation et améliorer le fonctionnement du secteur de l'habitation, et pour renforcer la capacité de recherche sur le logement à l'extérieur du gouvernement. Elle comporte 10 volets : l'Initiative de démonstrations, les laboratoires de solutions, le Fonds de recherche et de planification, le Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement, le Programme de bourses de recherche sur le logement, le Réseau conjoint de recherche en matière de logement, l'initiative Données sur les besoins en matière de logement, l'initiative de la Communauté d'experts en logement, la Conférence nationale sur le logement et la Recherche financée qui porte sur le logement en général.

Tous les programmes de l'IRD appuient les six domaines d'intervention prioritaires de la SNL : le logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins (y compris les populations prioritaires de la SNL), la durabilité du logement communautaire, le logement des Autochtones, le logement dans le Nord, les logements et les collectivités durables et l'offre équilibrée de logements.

1.3 Méthodologie

Cette évaluation comportait des questions sur la pertinence et le rendement des six programmes de l'IRD, leur efficacité et leur efficience, ainsi que sur l'harmonisation de l'IRD avec les priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL, soit : l'Initiative de démonstrations, les laboratoires de solutions, le Fonds de recherche et de planification, le Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement, le Programme de bourses de recherche sur le logement et le Réseau conjoint de recherche en matière de logement. La portée de l'évaluation reposait sur l'importance de l'investissement financier du gouvernement dans chaque programme et sur les questions clés de la SCHL au sujet de ces programmes. Elle portait sur la période allant d'avril 2018 à septembre 2020, qui s'étend sur deux exercices.

Les principales activités menées pour documenter cette évaluation ont consisté en une analyse de la documentation, une analyse documentaire externe et des entrevues avec des informateurs clés. Les informateurs clés étaient les responsables des programmes de la SCHL, la haute direction de la SCHL, les responsables des politiques de la SCHL, les responsables des communications et du marketing de la SCHL, les bénéficiaires du financement, les consultants experts des laboratoires de solutions, les participants aux laboratoires de solutions ou à l'initiative de démonstrations et les partenaires de mise en œuvre.

1.4 Résumé des principales constatations et recommandations

Les programmes de l'IRD évalués demeurent pertinents, car la nécessité d'améliorer considérablement l'expertise et la capacité dans le secteur de l'habitation au Canada s'impose toujours. Les activités de l'IRD évaluées ont répondu à ce besoin et continueront de le faire en contribuant aux connaissances, à la capacité technique, à l'innovation et à la capacité de recherche du secteur du logement afin d'éclairer la prise de décisions et l'élaboration de politiques. Elles permettent aux bénéficiaires et aux participants du programme de mener des recherches, de former des réseaux de collaboration et des partenariats multidisciplinaires et d'élaborer des solutions novatrices aux problèmes de logement.

Il n'existe aucun autre programme de recherche et d'innovation au Canada qui offre du soutien à un aussi grand nombre d'intervenants du secteur du logement afin d'améliorer la recherche, l'innovation et la capacité en matière de logement. Les objectifs des programmes de l'IRD évalués sont conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL et cadrent bien avec elles. Leur conception permettra à la SCHL de combler les lacunes existantes et émergentes en matière d'information, de déterminer les sujets de recherche prioritaires et de s'attaquer aux domaines prioritaires de la SNL au fil du temps, au moyen d'appels de propositions ciblés ou de communications stratégiques.

Les programmes de l'IRD évalués ont reçu un nombre élevé de candidatures chaque année. Les programmes reçoivent plus de demandes qu'ils ne peuvent en financer, ce qui rend le processus de demande très compétitif. Les points forts des programmes sont notamment le recours à un comité d'examen pour évaluer les demandes et l'utilisation du réseau de la SCHL dans le secteur de l'habitation pour mieux faire

connaître ces programmes. Par l'intermédiaire des 117 demandeurs ayant reçu du financement au cours de la période de 2018 à 2020, les programmes de l'IRD évalués ont soutenu 50 solutions novatrices et plus de 100 activités de transfert des connaissances. Celles-ci ont permis de créer ou de consolider environ 600 connexions, collaborations et partenariats, et ont mis en relation environ 4 500 intervenants. Il s'agit d'une contribution significative à la mobilisation des intervenants du secteur de l'habitation. Elle a donné aux bénéficiaires l'occasion de collaborer à l'interne et à l'externe au sein du secteur de l'habitation.

La gamme de programmes de l'IRD évalués est perçue comme étant mise en œuvre de manière économique et efficace. Les ressources de l'équipe consacrées à l'administration et à la mise en œuvre de ces programmes sont perçues comme étant allégées. Le partenariat avec les trois organismes subventionnaires (Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada) pour le Programme de bourses de recherche sur le logement et le Réseau conjoint de recherche en matière de logement a bien fonctionné et a contribué au fonctionnement économique et efficace de ces programmes.

Il y a cependant des points à améliorer. Premièrement, il sera essentiel que la SCHL mobilise systématiquement les connaissances et diffuse les résultats pour s'assurer que les programmes de l'IRD évalués demeurent sur la bonne voie afin de contribuer à l'amélioration de l'expertise et de la capacité dans le secteur de l'habitation du Canada. Deuxièmement, des indicateurs de rendement pour les programmes de l'IRD évalués ont été élaborés, mais l'infrastructure requise pour faciliter la collecte des données n'est pas entièrement établie. Enfin, il serait possible de mieux suivre les répercussions et les résultats à long terme des projets financés dans le cadre de l'IRD. L'évaluation propose les quatre recommandations suivantes :

Recommandation 1

Accroître l'utilisation de l'infrastructure qui existe pour produire des rapports ainsi que des sites Web de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et de la SCHL :

- a) améliorer les activités de mobilisation des connaissances à l'appui de l'objectif général de l'IRD qui consiste à améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur de l'habitation;
- b) faciliter et promouvoir la production de rapports sur les résultats provisoires et finaux des projets au cours des prochaines années.

Recommandation 2

Examiner les exigences actuelles en matière de rapports applicables aux programmes de l'IRD pour s'assurer que l'information recueillie sur le rendement est adéquate et pertinente; permettre la production de rapports fiables et uniformes sur les résultats provisoires et finaux.

Recommandation 3

Utiliser davantage l'infrastructure et les canaux généraux de la SCHL afin de mieux adapter et diffuser l'information sur les appels de propositions, les annonces de propositions soutenues, l'achèvement des projets et la publication d'information sur les résultats des projets.

Recommandation 4

Accroître la disponibilité d'informations détaillées sur la liste publiée des consultants experts pour les laboratoires de solutions, en indiquant leurs principaux domaines d'expertise et leur spécialité en matière de logement.

2 Aperçu de l'évaluation

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation de l'Initiative de recherche et de données (IRD) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). L'IRD fait partie intégrante de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et est administrée par la SCHL au nom du gouvernement du Canada. L'évaluation a été entreprise pour éclairer la SNL et déterminer si les résultats attendus sont en voie d'être atteints. Elle a été effectuée conformément aux normes d'évaluation des programmes adoptées par la Société canadienne d'évaluation et a été guidée par la Politique sur les résultats (2016) du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le comité d'évaluation était composé de représentants des Services d'évaluation de la SCHL et de BDO Canada s.r.l.

La démarche visait à fournir une évaluation de l'IRD qui permettra :

- d'examiner les principales leçons apprises et les résultats;
- de déterminer des mesures pour améliorer le programme dans les années à venir.

La présente évaluation comportait des questions sur la pertinence et le rendement des six programmes de l'IRD, notamment leur efficacité, leur efficience et l'harmonisation de l'IRD avec les priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL. Elle portait sur la période allant d'avril 2018 à septembre 2020, qui s'étend sur deux exercices¹. Il s'agit de la première évaluation ciblant spécifiquement l'IRD de la SNL.

Les sigles et abréviations sont présentés à l'[Annexe A : Sigles et abréviations](#), et les termes et définitions relatifs à l'IRD, à l'[Annexe B : Définitions principales](#).

3 Profil du programme

L'IRD vise à améliorer les données et la recherche sur le logement. Elle soutient la création et la diffusion de renseignements actuels et pertinents pour favoriser l'innovation et améliorer le fonctionnement du secteur du logement et pour renforcer la capacité de recherche sur le logement à l'extérieur du gouvernement. Tous les programmes de l'IRD appuient les six domaines prioritaires de la SNL : le Logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins (y compris les populations prioritaires de la SNL), la Durabilité du logement communautaire, le Logement des Autochtones, le Logement dans le Nord, les Logements et collectivités durables et l'Offre équilibrée de logements.

Les six programmes de l'IRD ont été inclus dans la portée de la présente évaluation : l'Initiative de démonstrations, les laboratoires de solutions, le Programme de bourses de recherche sur le logement, le Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement, le Réseau conjoint de recherche en matière de logement et le Fonds de recherche et de planification. Les cinq premiers programmes sont gérés par la Division de l'innovation de la SCHL et le sixième par la Division de la recherche de la SCHL.

La portée de l'évaluation reposait sur l'importance de l'investissement financier du gouvernement dans chaque programme de l'IRD et sur les questions clés de la SCHL au sujet de ces programmes. Les quatre autres composantes de l'IRD n'ont donc pas été prises en compte dans l'évaluation : l'initiative Données sur les besoins en matière de logement, l'initiative Communauté d'experts en logement, la Conférence nationale sur le logement et la Recherche générale sur le logement financée.

¹ Par conséquent, le concours de l'Initiative de démonstrations de 2020 a été exclu de la portée de la présente évaluation.

Tableau 1 : Description et affectation du programme

Nom du programme	Description	2018-2019	2019-2020	2020-2021	TOTAL
Initiative de démonstrations	Aide les intervenants du secteur du logement abordable à démontrer et à mettre en valeur des pratiques, des technologies, des stratégies et des programmes novateurs et à améliorer le rendement, la viabilité et l'efficacité des solutions de logement abordable afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement.	500 k\$	1 500 k\$	1 500 k\$	3 500 k\$
Laboratoires de solutions	Aident les intervenants de tous les secteurs du Canada à élaborer conjointement des solutions aux problèmes liés au logement qui réalisent les objectifs, abordent les domaines prioritaires et contribuent à l'atteinte des résultats attendus de la SNL.	500 k\$	3 000 k\$	3 000 k\$	6 500 k\$
Fonds de recherche et de planification	Soutient les organismes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance enregistrés ainsi que les gouvernements et les organisations autochtones qui effectuent des recherches sur le logement afin de favoriser la collaboration, la mobilisation et l'harmonisation chez les intervenants qui travaillent à l'atteinte d'objectifs communs et au renforcement de la capacité de recherche du secteur du logement.	600 k\$	750 k\$	750 k\$	2 100 k\$
Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement	Aide les équipes de recherche à élargir la portée de leurs travaux, à partager leurs connaissances et à récompenser les activités novatrices qui ont de l'influence sur le logement au Canada, dont la recherche sur le logement, la formation en recherche, la mobilisation des connaissances et la sensibilisation. Il met à profit et appuie la culture canadienne du savoir axée sur la recherche dans tous les domaines liés au logement.	50 k\$	50 k\$	50 k\$	150 k\$
Programme de bourses de recherche sur le logement	Finance les boursiers postdoctoraux qui entreprennent des projets de recherche portant sur des enjeux liés au logement qui s'inscrivent dans les domaines prioritaires de la SNL. Ce programme est mis en œuvre en collaboration avec trois organismes de financement fédéraux : le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada – Institut de la santé publique et des populations (IRSC-ISPP).	50 k\$	450 k\$	450 k\$	950 k\$

Nom du programme	Description	2018-2019	2019-2020	2020-2021	TOTAL
Réseau conjoint de recherche en matière de logement	Soutient la collaboration indépendante entre les universitaires et des partenaires communautaires qui se consacrent à la recherche sur les conditions, les besoins et les résultats en matière de logement afin de fournir des travaux de recherche objectifs, reconnus et de grande qualité qui appuient la prise de décisions stratégiques en matière de logement et éclairent l'élaboration de programmes futurs. Il bénéficie d'un soutien en tant qu'initiative conjointe de la SCHL et du CRSH.	400 k\$	1 250 k\$	1 750 k\$	3 400 k\$
TOTAL (M\$)		2 100 k\$	7 000 k\$	7 500 k\$	16 600 k\$

*Ces chiffres ne tiennent pas compte des charges d'exploitation et d'entretien ni des frais administratifs.

Les programmes sont décrits plus en détail à l'[Annexe C : Profils de programme](#) et des modèles logiques de ces programmes sont présentés à l'[Annexe D : Modèles logiques](#).

4 Questions d'évaluation

Tableau 2 : Questions d'évaluation

Pertinence	Rendement	
	Efficacité	Efficiences
1. Est-il toujours nécessaire d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement?	3. Dans quelle mesure les programmes de l'IRD ont-ils contribué à l'atteinte des résultats attendus de la SNL?	4. La mise en œuvre des programmes de l'IRD auprès des clients est-elle économique et efficiente?
2. Les objectifs des programmes de l'IRD sont-ils conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL?		5. Existe-t-il des moyens plus économiques et plus efficaces de concevoir les programmes de l'IRD?

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ainsi que la liste des indicateurs et des sous-indicateurs, veuillez consulter la matrice d'évaluation à l'[Annexe E : Matrice d'évaluation](#).

5 Méthode d'évaluation

L'évaluation a été réalisée en adoptant une méthode mixte qui comprenait :

- Analyse documentaire et examen des documents
- Entrevues avec des intervenants clés

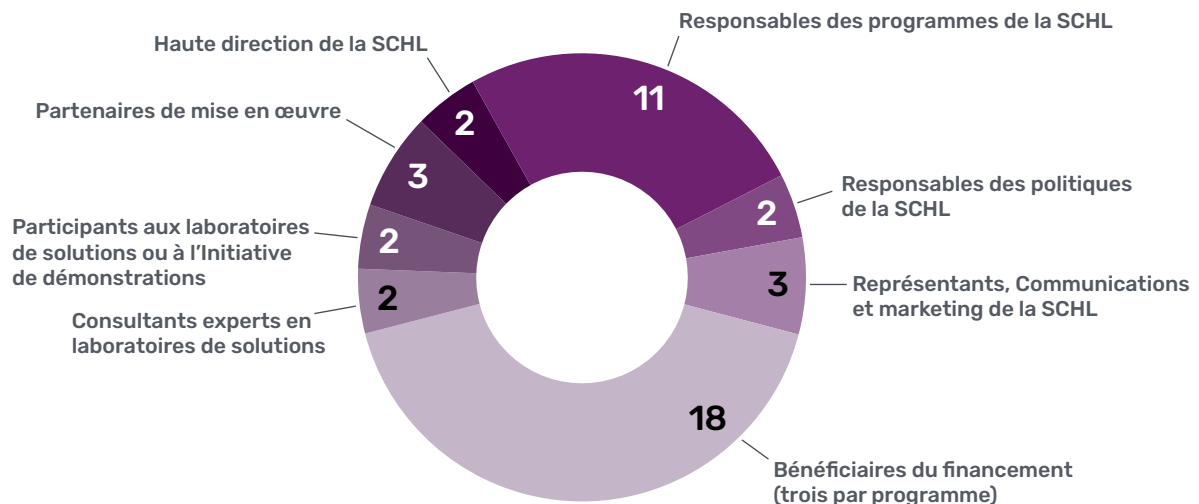
5.1 Analyse documentaire et examen des documents

Un examen détaillé des documents d'information importants, de la documentation externe ainsi que des documents et données du programme a été effectué pour aborder la question d'évaluation liée à la pertinence et au rendement. Cette source de données a également fourni de l'information contextuelle sur l'historique et les objectifs de la portée et des mécanismes de mise en œuvre des programmes de l'IRD, ainsi que sur tout changement survenu.

5.2 Entrevues avec des intervenants clés

Le comité d'évaluation a utilisé des entrevues approfondies, comportant des questions ouvertes, pour obtenir de l'information sur les questions d'évaluation. Afin d'optimiser l'efficacité et l'efficacité des entrevues, une méthode d'échantillonnage par choix raisonné a été utilisée². L'équipe des responsables des programmes de l'IRD a fourni l'échantillon de l'évaluation et le comité d'évaluation l'a pris en compte en plus des facteurs liés à l'importance relative du projet, à la répartition régionale et aux composantes des programmes pour sélectionner les personnes à interroger. L'utilisation d'un échantillon par choix raisonné a permis au comité d'évaluation d'inviter une variété maximale d'intervenants clés pour recueillir le plus d'information possible afin d'éclairer l'évaluation. Des entrevues ont été menées auprès de 43 intervenants clés, comme l'indique la figure 1.

Figure 1 : Nombre d'intervenants par type d'intervenants clés internes et externes



Pour en savoir davantage sur la méthode d'évaluation, y compris l'application des méthodes aux questions d'évaluation, aux limites et aux pratiques d'assurance de la qualité, veuillez consulter [l'Annexe F : Méthode d'évaluation et assurance de la qualité](#).

² Un échantillon par choix raisonné est un échantillon non probabiliste dont l'objectif est de produire un échantillon que l'on peut logiquement supposer être représentatif de la population.

6 Constatations de l'évaluation

6.1 Question d'évaluation 1 : Est-il toujours nécessaire d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement?

Constatation 1

La nécessité d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement au Canada demeure importante afin de fournir des recherches et des innovations en matière de logement qui sont suffisantes et adéquates pour éclairer la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

L'itinérance et le manque de logements abordables demeurent des défis de taille au Canada (Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance et coll., 2019). En 2018, plus de 1,6 million de ménages canadiens (locataires et propriétaires-occupants) éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement (Statistique Canada, 2020). Le nombre de locataires ayant des besoins impérieux en matière de logement³ a continué de croître au cours de la période allant de 1991 à 2016, et environ 1,12 million de ménages locataires éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement en 2016 (lors du dernier recensement) (Pomeroy et Lampert, 2017). Le nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente de logements communautaires a augmenté de façon exponentielle au cours des 11 dernières années (Fédération canadienne des municipalités, 2016). En 2019, le ménage canadien moyen consacrait 51,3 % de son revenu aux paiements hypothécaires (Hogue, 2019) et on a estimé que 235 000 Canadiens se trouvaient en situation d'itinérance (Gaetz et coll., 2016). L'inégalité en matière de logement continue de toucher de façon disproportionnée les populations autochtones (Alliance canadienne pour mettre fin

à l'itinérance et coll., 2019), le recours aux centres d'hébergement chez les Autochtones étant 10 fois plus élevé que chez les non-Autochtones (Fédération canadienne des municipalités, 2016). Les personnes interrogées lors de l'évaluation ont confirmé qu'il est nécessaire d'effectuer des recherches supplémentaires pour mieux comprendre les subtilités de ces défis, éclairer la prise de décisions à tous les ordres de gouvernement ainsi que concevoir et offrir des programmes (incluant la réglementation et les normes en matière de logement) visant à répondre aux besoins des populations vulnérables. L'examen des documents et l'analyse documentaire ont également permis de confirmer le besoin continu de recherche et d'initiatives de démonstrations, comme celles que soutiennent les programmes de l'IRD visés par l'évaluation. Comme le souligne le rapport de la SCHL *Ce que nous avons entendu : Élaborons la Stratégie nationale sur le logement du Canada*, les données et les recherches actuelles sur les populations vulnérables et leurs besoins en matière de logement n'ont pas la profondeur et l'exhaustivité nécessaires pour éclairer pleinement la conception et la stratégie des politiques sur le logement.

En ce qui concerne plus particulièrement les populations vulnérables, les personnes interrogées ont noté l'absence de données disponibles propres à divers contextes autochtones, notamment le logement dans le Nord, hors réserves, dans les réserves et en milieu urbain ainsi que l'incidence des traités sur le logement des Autochtones. L'examen des documents et l'analyse documentaire ont également laissé entendre qu'il y a un manque de compréhension des contextes culturels et du mode de vie des Autochtones ainsi que de l'incidence de ces facteurs sur le logement des populations autochtones (Conference Board du Canada, 2016). Pour combler ces lacunes, les programmes de l'IRD visés par l'évaluation sont en mesure d'adapter leurs processus concurrentiels d'appels ouverts ou leurs documents de communication pour encourager les demandes qui ciblent le domaine prioritaire du logement des Autochtones.

³ Un ménage est considéré comme éprouvant des « besoins impérieux en matière de logement » si son logement n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) de la SCHL et si le coût des logements acceptables sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt. Pour en savoir plus sur cette définition, voir l'Annexe B : Définitions principales.

En plus des lacunes dans la recherche, plusieurs personnes interrogées ont relevé des limites en ce qui concerne la capacité de recherche du secteur du logement au Canada. Elles percevaient le Canada comme un pays dont la capacité de recherche sur le logement est inférieure à celle de l'Australie ou du Royaume-Uni. L'une d'elles a souligné la nécessité de se rendre en Australie, au Royaume-Uni et en Scandinavie pour assister à des conférences sur la recherche en habitation, parce que les conférences qui se tiennent sur ce thème au Canada n'ont pas, pour le moment, la capacité de favoriser l'établissement de liens précieux entre les chercheurs comme cela se fait à l'étranger. De plus, plusieurs personnes interrogées ont indiqué qu'au Canada, le nombre de groupes de politiques ou de réflexion qui se consacrent uniquement ou principalement à l'avancement de la recherche sur le logement est restreint et que la recherche menée au pays est concentrée à quelques endroits seulement, souvent dans les grands centres urbains.

Elles ont également mentionné qu'il est nécessaire de continuer à favoriser le renforcement de la capacité des organisations du secteur du logement au Canada. Elles ont indiqué que les organismes communautaires sont bien placés pour représenter les populations vulnérables en raison de leur compréhension des besoins du secteur du logement et de leur vaste expérience de travail auprès de ces populations. Toutefois, ces organismes étaient perçus comme ayant une capacité et des ressources limitées. Le financement consacré aux programmes de l'IRD visés par l'évaluation aide à combler cette lacune, car il répond aux besoins des organismes communautaires au chapitre de l'expertise et de la capacité en matière de logement en finançant les solutions que ces organismes ont élaborées pour qu'ils puissent répondre adéquatement aux besoins du secteur du logement. De plus, les programmes de l'IRD visés par l'évaluation, comme le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement**, aident à renforcer cette capacité au sein du secteur de la recherche sur le logement au Canada en fournissant un point central de liaison aux chercheurs du domaine du logement de l'ensemble du pays. Les personnes interrogées ont indiqué que ces réseaux ont besoin de soutien et d'encouragement continus pour poursuivre leur croissance. Elles étaient d'avis que pour relever rapidement les défis du secteur du logement au Canada de façon plus efficace et appuyer la prise de décisions éclairées par tous les ordres de gouvernement,

il est nécessaire d'améliorer la recherche et la capacité en matière de logement, d'élaborer des solutions novatrices et de consolider le réseau d'intervenants du secteur du logement qui s'intéressent à la recherche sur le logement.

Enfin, les intervenants clés ont souligné que la SCHL a reçu plus de demandes pour les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation qui atteignent le seuil de financement que ce qu'elle est en mesure de financer. Il s'agit d'un indicateur de la demande et de la nécessité de poursuivre le financement de la recherche sur le logement.

Constatation 2

Les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ne dédoublent pas les programmes d'innovation et de recherche existants. Ensemble, ils offrent du soutien et des occasions à tout un éventail d'intervenants du secteur du logement qui leur permettent d'améliorer la recherche, l'innovation et la capacité en matière de logement.

Bien qu'un certain nombre d'incubateurs et d'accélérateurs encouragent l'innovation, trois organismes subventionnaires (IRSC, CRSH et CRSNG) ont des programmes établis depuis longtemps qui soutiennent la recherche au Canada, il n'existe pas d'initiatives ni de programmes comparables aux composantes évaluées de l'IRD visant expressément à soutenir la recherche et l'innovation en matière de logement à l'échelle nationale.

Les entrevues menées auprès des bénéficiaires des six programmes de l'IRD ont confirmé que la gamme de programmes de l'IRD ne dédouble pas d'autres initiatives et programmes semblables au Canada. Toutefois, certains aspects des programmes de l'IRD visés par l'évaluation peuvent servir de complément aux programmes existants, comme le programme Building Excellence Research and Education Grants de BC Housing et les subventions de développement Savoir du CRSH. Par exemple, le **Programme de bourses de recherche sur le logement** est semblable aux programmes de bourses existants des trois organismes

subventionnaires, puisqu'il vise aussi à former un bassin de chercheurs postdoctoraux en début de carrière et à améliorer leur capacité tout en soutenant la recherche et les connaissances dans certains domaines précis (p. ex., recherche en santé, sciences sociales, etc.). Certaines personnes interrogées ont également indiqué qu'elles auraient pu avoir accès à un financement plus général pour la recherche et l'innovation (ne visant pas expressément le secteur du logement) par l'entremise d'organismes comme la Michael Smith Foundation for Health Research et le Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement – CERI ou l'un des trois organismes subventionnaires.

Chaque programme de l'IRD visé par l'évaluation est axé sur le logement et comble une lacune particulière liée à l'amélioration de la recherche et de la capacité en matière de logement dans le contexte de la SNL et de ses domaines prioritaires et en fonction des populations vulnérables prioritaires. De cette façon, l'IRD est en mesure de soutenir un éventail complet d'intervenants du secteur du logement afin d'améliorer la recherche et la capacité en matière de logement au Canada. En soutenant les universitaires au moyen du **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** et du **Programme de bourses de recherche sur le logement**, la SCHL fait progresser les domaines de recherche sur le logement, appuie l'établissement de bases solides pour la recherche sur le logement au Canada et fait mieux connaître les travaux de recherche effectués. Le **Fonds de recherche et de planification** offre un type de soutien semblable aux organismes communautaires. Les **laboratoires de solutions** et l'**Initiative de démonstrations** encouragent les organismes communautaires, les promoteurs de logements et d'autres intervenants à créer des solutions novatrices pour relever les défis en matière de logement tout en favorisant la diffusion de ces solutions afin de favoriser une meilleure acceptation des pratiques prometteuses. Enfin, le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** contribue à la production et à la diffusion des connaissances ainsi qu'au renforcement de la capacité des chercheurs du domaine du logement au Canada.

6.2 Question d'évaluation 2 : Les objectifs des programmes de l'IRD sont-ils conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL?

Constatation 3

Les objectifs des programmes de l'IRD visés par l'évaluation sont conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL et cadrent bien avec elles.

L'examen des documents effectué dans le cadre de l'évaluation a révélé que les programmes de l'IRD visés par l'évaluation cadrent avec les stratégies, les plans et les priorités du gouvernement fédéral. Dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), le gouvernement du Canada a reconnu par voie législative le droit fondamental des Canadiens au logement (*Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, 2019). La SNL est mise en évidence dans la lettre de mandat de 2019 du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (premier ministre du Canada, 2019). Les discours du Trône de 2019 et de 2020 (Bureau du Conseil privé, 2019) ont également souligné la nécessité d'accroître le nombre de logements abordables pour les Canadiens (gouverneure générale du Canada, 2019). Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire l'itinérance chronique et à fournir un logement à tous les Canadiens (SCHL, 2019b). Comme il a été souligné lors des consultations liées à la SNL, les intervenants ont indiqué qu'en plus d'accroître l'offre de logements au Canada, il est également nécessaire de recueillir des données, de mener des recherches adéquates sur le logement afin d'éclairer la prise de décisions et l'élaboration des politiques et de réduire la dépendance au gouvernement fédéral comme principale source de données sur le logement (Conference Board du Canada, 2016). Cette nécessité est devenue plus évidente avec la pandémie de COVID-19.

L'aspiration de la SCHL est de faire en sorte que « d'ici 2030, tout le monde au Canada pourra se payer un logement qui répond à ses besoins ». Le soutien à la recherche, au renforcement de la capacité et à l'innovation est nécessaire pour assurer la mise en œuvre efficace de la SNL, il permettra aussi à la SCHL de réviser la stratégie lorsqu'elle aura une meilleure compréhension des résultats atteints et des besoins des Canadiens, notamment ceux des groupes prioritaires.

Afin d'atteindre son aspiration, la SCHL a établi trois objectifs stratégiques dans son Plan d'entreprise 2021-2025. L'examen du site Web et du Plan d'entreprise de la SCHL effectué dans le cadre de l'évaluation a permis de constater que les programmes de l'IRD visés par l'évaluation s'harmonisent parfaitement avec les trois objectifs.

- **Comprendre les besoins des Canadiens vulnérables.** Les besoins des Canadiens vulnérables sont diversifiés, c'est pourquoi la collecte de données et la recherche sont nécessaires pour comprendre ces besoins et élaborer des solutions efficaces.
- **Expérimenter de nouvelles idées.** Des solutions de logement novatrices sont requises pour répondre efficacement aux besoins des Canadiens et réaliser l'aspiration de la SCHL pour 2030.
- **Diffuser des données et des idées sur le logement.** Les projets financés dans le cadre des programmes de l'IRD visés par l'évaluation augmentent la diversité des sources de données et des recherches sur le logement accessibles dans les domaines prioritaires de la SNL afin d'éclairer la prise de décisions. La publication et la promotion de cette information au moyen d'activités de transfert des connaissances menées par la SCHL et les bénéficiaires sont essentielles à la promotion de l'abordabilité et de la durabilité à long terme.

En plus des documents examinés, les intervenants clés ont également constaté qu'il y avait une harmonisation entre les objectifs généraux de l'IRD et les priorités du gouvernement fédéral.

Constataion 4

Les programmes de l'IRD visés par l'évaluation assurent progressivement une couverture adéquate des domaines prioritaires de la SNL. Grâce aux efforts continus dans ce domaine, les programmes de l'IRD visés par l'évaluation devraient assurer une couverture adéquate des domaines prioritaires de la SNL dans les années à venir.

Tous les bénéficiaires interrogés aux fins de la présente évaluation ont indiqué que leur recherche ou projet s'harmonisait avec un ou plusieurs domaines prioritaires de la SNL, en particulier le Logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins, l'Offre équilibrée de logements et la Durabilité du logement communautaire. Cette harmonisation avec les domaines prioritaires de la SNL est intégrée à la conception de l'évaluation des programmes de l'IRD. L'examen des documents a démontré que les programmes de l'IRD visés par l'évaluation suivent l'évolution des domaines prioritaires de la SNL et des populations vulnérables que chaque projet financé soutient. Les intervenants clés ont indiqué qu'ils s'attendaient à ce qu'au fil du temps, tous les domaines prioritaires de la SNL soient entièrement couverts, soit au cours des huit prochaines années de mise en œuvre de l'IRD.

Si la SCHL cerne des lacunes concernant la couverture des domaines prioritaires de la SNL, l'**Initiative de démonstrations**, les **laboratoires de solutions** et le **Fonds de recherche et de planification** peuvent adapter le processus concurrentiel d'appels ouverts chaque année afin d'encourager les demandes ciblant un domaine prioritaire précis. Le **Programme de bourses de recherche sur le logement** et le **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** possèdent aussi cette souplesse jusqu'à un certain point, car la SCHL est en mesure d'adapter ses documents de communication et d'encourager les demandes qui portent directement sur un domaine prioritaire précis de la SNL. Comme le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** est une initiative de financement ponctuel, le programme ne possède pas cette souplesse. La capacité d'adapter les appels de propositions est avantageuse, car elle offre la souplesse nécessaire pour adapter le programme de manière à ce qu'il soutienne la demande en recherche dans le secteur du logement et les nouveaux domaines d'intérêt. Les intervenants clés ont fait remarquer qu'il pourrait y avoir des occasions de renforcer la coordination entre les programmes de l'IRD visés par l'évaluation afin de cerner les lacunes potentielles dans la couverture des domaines prioritaires de la SNL et d'adapter les prochains processus concurrentiels d'appels ouverts à des domaines prioritaires précis de la SNL susceptibles de ne pas être couverts.

Les personnes interrogées et l'examen des documents effectué dans le cadre de l'évaluation ont relevé qu'en 2020, le **Fonds de recherche et de planification** a mis à profit la capacité d'adapter les appels de propositions pour les projets admissibles à du financement prioritaire qui ciblaient des domaines prioritaires pour lesquels moins de propositions avaient été présentées lors des appels précédents. Cet appel adapté aux besoins a financé à titre prioritaire des projets qui portaient sur les personnes ou les communautés racisées, les survivants fuyant des situations de violence familiale, les membres de la communauté LGBTQ2+, les Autochtones, les anciens combattants et les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Les résultats de cet appel et la possibilité d'une participation accrue à ces domaines prioritaires n'étaient pas connus au moment de la présente évaluation.

6.3 Question d'évaluation 3 : Dans quelle mesure les programmes de l'IRD ont-ils contribué à l'atteinte des résultats attendus de la SNL?

Constatation 5

Un travail considérable est en cours, soutenu par les programmes de l'IRD visés par l'évaluation qui seront offerts pour contribuer aux connaissances, à la capacité technique et à la capacité de recherche dans le secteur du logement et pour faciliter la prise de décisions éclairées au cours des prochaines années.

L'examen des documents, y compris les rapports d'étape, les rapports finaux et les feuilles de suivi internes, a permis au comité d'évaluation de relever 50 solutions novatrices uniques entre 2018 et 2019, qui s'attaquaient aux défis dans le secteur du logement au Canada et visaient les domaines prioritaires de la SNL soutenus dans le cadre de l'**Initiative de démonstrations**, du Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement, du **Fonds de recherche et de planification** et des **laboratoires de solutions**.

Selon les documents examinés, y compris les chartes de projet, les profils de projets publiés et les outils de suivi internes, le comité d'évaluation a relevé plus de 100 activités de transfert des connaissances qui ont été réalisées depuis 2018 dans le cadre de l'**Initiative de démonstrations**, du **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** et du **Fonds de recherche et de planification**. Ces activités de transfert des connaissances comprenaient des profils de projets, des médias externes, des conférences, des boîtes à outils, des vidéos, des ateliers et d'autres produits qui ont permis de diffuser de l'information sur les domaines prioritaires de la SNL. Il est important de noter que ce nombre ne reflète pas toutes les activités réalisées dans le cadre des six programmes de l'IRD⁴.

⁴ Le comité d'évaluation n'a trouvé aucune preuve documentaire permettant de déterminer combien d'activités de transfert des connaissances ont été réalisées par le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement**, le **Programme de bourses de recherche sur le logement** ou le programme des **laboratoires de solutions**.

Il est probable que plus de 100 activités de transfert des connaissances ont été réalisées dans le cadre des six programmes de l'IRD depuis 2018. Les intervenants clés interrogés ont indiqué que des activités de transfert des connaissances ont été réalisées pour les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation. Par exemple, les responsables des programmes de la SCHL interrogés ont mentionné environ de 100 à 150 activités différentes menées dans le cadre des **laboratoires de solutions**. De plus, la plupart des personnes interrogées ont été en mesure de décrire les types d'activités et de produits de transfert des connaissances qui ont été créés, sans toutefois pouvoir donner une estimation précise du nombre d'activités ou de produits. Voici quelques exemples de ces activités mentionnées : présentations, rapports publiés, activités de réseautage et engagement communautaire en personne.

Les intervenants clés ont indiqué que la capacité de la SCHL de suivre de manière efficace les efforts de mobilisation des connaissances et de présenter un rapport sur les résultats du programme est limitée pour le moment en raison de l'insuffisance de ressources financières et humaines. Par exemple, des données sur les activités menées par le **Fonds de recherche et de planification** étaient disponibles, mais le comité d'évaluation disposait de preuves documentaires limitées quant au nombre et au type d'activités de transfert des connaissances menées par les bénéficiaires eux-mêmes⁵. Le fait de connaître ces activités permettra d'assurer que les activités de transfert des connaissances dirigées par la SCHL améliorent et complètent celles réalisées par les bénéficiaires et qu'elles contribuent à la mesure des répercussions à court et à long terme des programmes de l'IRD visés par l'évaluation.

La recherche peut durer des années après le début du soutien financier. Comme l'ont expliqué les intervenants clés du **Programme de bourses de recherche sur le logement**, du **Fonds de recherche et de planification** et des **laboratoires de solutions**, ils ont reçu le financement et le soutien nécessaires pour commencer leurs activités, mais n'ont pas présenté de rapport sur les résultats tangibles parce que leurs projets sont toujours en cours. En outre, les

entrevues et l'examen des documents effectués dans le cadre de l'évaluation ont révélé que la pandémie de COVID-19 a fait en sorte que de nombreux bénéficiaires du programme accusent un retard dans la mise en œuvre de leurs projets ou de leurs initiatives, ou dans la production de leur rapport sur les résultats de leurs projets de recherche respectifs. Les entrevues ont révélé que ces deux facteurs ont eu une incidence sur la mesure dans laquelle des données de recherche fiables sur le logement ont été rendues accessibles en temps opportun pour soutenir la prise de décisions éclairées ainsi que la mesure dans laquelle les connaissances ainsi que la capacité technique et la capacité de recherche ont été améliorées dans le secteur du logement.

Malgré ces retards, la perception de la capacité des programmes de l'IRD visés par l'évaluation à renforcer la capacité est positive. Les bénéficiaires interrogés ont déclaré que leurs initiatives n'auraient pu voir le jour sans le soutien des programmes de l'IRD visés par l'évaluation. Certains bénéficiaires ont affirmé que sans le financement, ils n'auraient tout simplement pas la capacité de mener ces travaux. Au moment de l'examen, toutes les composantes évaluées de l'IRD étaient opérationnelles et une gamme de projets de recherche, de démonstrations, de **laboratoires de solutions**, de prix et de bourses postdoctorales sont en cours.

Tous les programmes de l'IRD visés par l'évaluation sont sur la bonne voie d'atteindre leurs objectifs et devraient contribuer à l'accroissement des connaissances et de la capacité dans le secteur du logement, de même qu'éclairer la prise de décisions au fil du temps. Certains responsables des programmes de la SCHL ont souligné que les activités de transfert des connaissances ne peuvent être achevées avant que les projets soient terminés et que tous les résultats aient été atteints. Par conséquent, le comité d'évaluation s'attend à un accroissement des connaissances ainsi que de la capacité technique et de la capacité de recherche dans le secteur du logement à mesure que les projets seront élaborés et terminés.

⁵ Le comité d'évaluation a noté qu'un système officiel de production de rapports et de suivi sera mis en place pour faire le suivi des produits et des activités de transfert des connaissances pour les *laboratoires de solutions*.

Constatation 6

Les programmes de l'IRD visés par l'évaluation contribuent à sensibiliser davantage aux innovations prometteuses et à mieux les faire connaître et accepter en finançant et en soutenant les bénéficiaires du programme et ses participants pour mener des recherches, former des réseaux de collaboration et élaborer des solutions novatrices aux problèmes de logement.

L'examen des documents et des données tirées des entrevues effectués dans le cadre de l'évaluation a révélé que les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation commencent déjà à sensibiliser davantage aux innovations prometteuses et à mieux les faire connaître et accepter en influençant la prise de décisions et l'élaboration des politiques au sein du gouvernement et d'autres organismes du secteur du logement.

Le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** a informé les intervenants des innovations et de la recherche découlant du programme. Par exemple, les intervenants du secteur du logement ont participé à une table ronde sur le logement abordable où des données ont été utilisées pour la recherche et la prise de décisions. Toutefois, tant les responsables des programmes de la SCHL que les bénéficiaires du **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** reconnaissent qu'en raison de la COVID-19 et de la création récente du Réseau, il existe peu de données permettant de démontrer la capacité du **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** à contribuer à sensibiliser davantage aux innovations prometteuses et à mieux les faire connaître et accepter. Des résultats tangibles sont attendus dans les prochaines années, à mesure que les équipes de recherche et du centre de mobilisation du **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** feront progresser leurs domaines de recherche respectifs et leurs activités de mobilisation des connaissances.

Le **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** a offert aux lauréats des prix la possibilité d'utiliser la plateforme pour diffuser et mobiliser des connaissances, comme des allocutions lors de conférences nationales sur le logement, la transmission de la méthode de recherche d'un projet à quatre autres communautés de chercheurs et la mobilisation des intervenants du secteur du logement pour qu'ils participent à la recherche sur le logement. De plus, plusieurs lauréats du **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** ont évoqué le prestige que leur relation avec la SCHL a apporté à leurs projets, ce qui leur a permis de faire connaître l'innovation en matière de recherche sur le logement. Par exemple, un bénéficiaire a été engagé en tant que conférencier lors d'une conférence nationale sur le logement pour parler des innovations que comporte son projet. Des décideurs de la SCHL qui assistaient à sa présentation ont par la suite influencé l'ajout des jeunes aux populations prioritaires de la SNL.

Tous les bénéficiaires de l'**Initiative de démonstrations** interrogés ont affirmé que cette initiative a permis à leurs projets de contribuer à sensibiliser davantage aux innovations prometteuses et à mieux les faire connaître et accepter dans le secteur du logement. Cela s'est fait au moyen d'activités ciblées de mobilisation des connaissances menées auprès des intervenants du secteur du logement qui portaient sur l'élaboration de modèles de logement abordable et de modèles de développement inclusifs, comme des solutions communautaires visant les personnes qui sont touchées de façon disproportionnée dans le secteur du logement. Par exemple, le bénéficiaire d'un projet de l'**Initiative de démonstrations** a mis en valeur l'utilisation de la construction modulaire pour créer des logements abordables durables en fournissant des renseignements sur ses pratiques au moyen de webinaires, de bulletins techniques et de visites des ensembles de logements (SCHL, 2019a). Un projet différent de l'**Initiative de démonstrations** a contribué aux modifications apportées aux règlements du code du bâtiment provincial. Un organisme provincial de logement a mis à profit la recherche effectuée dans le cadre de ce projet sur

la gestion de l'humidité dans les bâtiments ainsi que les programmes incitatifs destinés aux services publics durables pour orienter les modifications aux règlements du code du bâtiment provincial. Un autre projet de l'**Initiative de démonstrations** a compilé les pratiques exemplaires en matière de planification de logements abordables de grande qualité, puis a transmis ces connaissances aux promoteurs de logements.

Les **laboratoires de solutions** contribuent également à la mobilisation des connaissances et à l'amélioration de la sensibilisation à la recherche et à l'innovation en matière de logement. Par exemple, les **laboratoires de solutions** ont financé les services de Doblin Canada qu'a retenus Eva's Initiatives pour tracer le parcours qui mène à l'itinérance et qui permet d'en sortir des jeunes racisés dans la région de Toronto afin d'évaluer les obstacles qui les empêchent de trouver un logement et d'y demeurer. Cette initiative a orienté les changements de politiques pour les jeunes en situation d'itinérance au Canada et les personnes qui reçoivent des prestations du régime enregistré d'épargne-invalidité et sont à la recherche d'un logement. Elle a été reconnue comme une solution très novatrice aux problèmes de logement en Amérique du Nord. Les recherches en cours que soutiennent les **laboratoires de solutions** continuent de s'adapter aux nouvelles préoccupations qui surgissent dans le secteur du logement. Un bénéficiaire a souligné qu'il est plus important que jamais d'effectuer des travaux de modernisation et d'amélioration de la ventilation dans les logements partout au pays en raison de la pandémie de COVID-19. Ce point est lié à la capacité de l'IRD à continuer de soutenir de nouvelles solutions novatrices pour remédier aux nouveaux problèmes de logement de façon prospective.

Les projets des **laboratoires de solutions** font appel à des consultants experts ayant une expertise dans les approches novatrices de résolution de problèmes. Ils fournissent des conseils sur la conception et la méthodologie des laboratoires, exécutent certains aspects d'innovation technique pour les activités des laboratoires et aident à préparer les rapports (SCHL,

2020b). Les consultants experts interrogés ont affirmé que les **laboratoires de solutions** facilitent la diffusion des connaissances sur les possibilités de régler les problèmes de logement, grâce à la promotion de diverses méthodes pour relever ces défis et à la création de solutions pour le secteur du logement. Par exemple, certains laboratoires explorent les obstacles à l'accès au logement auxquels font face les populations prioritaires partout au Canada, de même que leurs causes sous-jacentes.

La SCHL a favorisé l'échange de connaissances avec la création et la promotion d'une communauté de chercheurs et d'innovateurs qui participent aux **laboratoires de solutions** et à l'**Initiative de démonstrations** au moyen de la plateforme de la **Communauté d'experts en logement** (CODEL) de l'IRD. La plateforme de la CODEL est une communauté de pratique virtuelle créée pour favoriser l'échange de connaissances et l'élaboration de solutions en matière de logement en permettant aux experts du logement de discuter de divers enjeux et sujets liés au logement, de créer des liens et de travailler ensemble. Les bénéficiaires ont rappelé qu'un aspect avantageux de leur participation à ces deux programmes est la capacité de créer et de mettre en œuvre des solutions tangibles aux problèmes de logement auxquels font face les personnes qui en ont le plus besoin.

Les personnes interrogées ont indiqué que le **Programme de bourses de recherche sur le logement** et le **Fonds de recherche et de planification** contribuent également à la mobilisation des connaissances et à l'amélioration de la sensibilisation à la recherche et à l'innovation en matière de logement.

L'incidence des programmes de l'IRD visés par l'évaluation sur la sensibilisation accrue aux innovations prometteuses et leur contribution à mieux les faire connaître et accepter suit une tendance positive. Cette incidence devrait augmenter à mesure que les projets seront achevés et que leurs résultats seront communiqués et diffusés efficacement aux intervenants et aux personnes qui œuvrent au sein du secteur du logement.

Constatation 7

Les programmes de l'IRD visés par l'évaluation facilitent les partenariats et ont contribué à la création de partenariats et à la conclusion d'accords de coopération.

Les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont contribué à la création de partenariats et à la conclusion d'accords de coopération. Veuillez consulter le Tableau 3 : Nombre recensé et types de partenariats créés par programme de l'IRD visé par l'évaluation pour connaître le nombre et les types de partenariats depuis le lancement de l'IRD en 2018 jusqu'au 30 septembre 2020.

Tableau 3 : Nombre recensé et types de partenariats créés par programme de l'IRD visé par l'évaluation

Programme de l'IRD	Nombre de partenariats	Exemples
Réseau conjoint de recherche en matière de logement	161	Établissements d'enseignement, organismes sans but lucratif du secteur privé, administrations municipales et fédérales et entreprises. Une soixantaine d'autres collaborateurs sont mentionnés, notamment des consultants, des universitaires, des employés du secteur public, des employés d'organismes sans but lucratif et des experts médicaux.
Initiative de démonstrations	43	Établissements d'enseignement supérieur, groupes communautaires, conseils du bâtiment, organismes sans but lucratif, établissements de recherche, organisations de communication et fournisseurs de logements.
Programme de Prix d'excellence en recherche sur le logement	13	Établissements d'enseignement, municipalités, organismes sans but lucratif, Premières Nations et une Assemblée des chefs provinciaux.
Fonds de recherche et de planification	65	Membres des secteurs universitaire, financier et communautaire.
Laboratoires de solutions	320	Secteur de la santé, recherche universitaire, entreprises privées, administrations municipales et provinciales, organisations autochtones, gouvernements autochtones, fournisseurs de logements, organismes communautaires et gouvernement fédéral.
Programme de bourses de recherche sur le logement	N/A	S. O. – La facilitation des partenariats n'est pas une exigence ni un objectif de ce programme.

Comme la création et le renforcement des partenariats et des accords de coopération dépendent d'un grand nombre de facteurs, la création d'un partenariat ou la conclusion d'un accord de coopération n'a pu être uniquement attribuée à l'IRD. Les responsables des programmes de la SCHL ont mentionné la difficulté de faire clairement la distinction entre les partenariats qui ont été créés à la suite de la participation à l'IRD et ceux formés avant ou en prévision de la participation aux programmes de l'IRD visés par l'évaluation. Bien qu'une évaluation détaillée de la plateforme de la CODEL ne fasse pas partie de la portée de la présente évaluation, le comité d'évaluation a relevé que certains programmes de l'IRD visés par l'évaluation l'utilisent comme outil de mobilisation des connaissances. Cela facilite la création de partenariats en renforçant les liens et en établissant des partenariats entre les bénéficiaires et d'autres intervenants du secteur du logement qui ont un intérêt commun pour des enjeux liés au logement et une relation commune avec la SCHL. Communiquer dès que possible l'existence de cette plateforme aux bénéficiaires du soutien financier de la SCHL encouragera la participation à la plateforme et facilitera davantage la création de partenariats.

De nombreux bénéficiaires ont indiqué avoir pu renforcer un partenariat existant ou créer des liens avec de nouveaux intervenants du secteur du logement. Ils ont déclaré que le prestige des prix de la SCHL, la réputation acquise grâce à l'association de leurs travaux de recherche à la SCHL et le financement fourni par la SCHL ont tous contribué à créer des liens et des partenariats dans le cadre de leur recherche sur le logement et dans des domaines connexes⁶.

Le comité d'évaluation s'attend à ce que la SCHL ait une connaissance plus approfondie du nombre et des types de partenariats créés tout au long des programmes de l'IRD visés par l'évaluation à mesure que les projets seront achevés et que leurs résultats respectifs seront communiqués. La SCHL pourrait bénéficier d'un mécanisme de suivi précis de la contribution des programmes de l'IRD à la création ou au renforcement des partenariats, car il permettrait aux responsables de mieux comprendre l'incidence des programmes de l'IRD

à cet égard. Par exemple, l'**Initiative de démonstrations** prévoit recueillir de l'information au moyen de sondages à participation volontaire sur les partenariats créés un, trois et cinq ans après la fin d'un projet. Il pourrait être avantageux d'appliquer ce processus à tous les programmes de l'IRD visés par l'évaluation.

Constataion 8

Les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont apporté une contribution significative à la mobilisation des intervenants du secteur du logement à l'égard de l'initiative et donné aux bénéficiaires l'occasion de collaborer à l'interne et à l'externe au sein du secteur du logement.

Les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont facilité la collaboration au sein du secteur du logement. L'examen des documents effectué dans le cadre de l'évaluation a permis d'obtenir les estimations ci-dessous concernant le nombre et les types d'intervenants actifs :

- **Réseau conjoint de recherche en matière de logement :**
60 intervenants, notamment des organismes sans but lucratif, des administrations municipales, des employés du secteur public, des universitaires, des professionnels de la santé, des étudiants de niveau postsecondaire et des gouvernements provinciaux.
- **Initiative de démonstrations :**
de 1 690 à 1 950 intervenants répartis dans 13 projets. Ce nombre est fondé sur les rapports d'étape provisoires remis à la SCHL. Le comité d'évaluation estime qu'environ 130 à 150 intervenants participent à chaque projet.
- **Fonds de recherche et de planification :**
76 intervenants, notamment des organismes de mobilisation communautaire, des groupes de discussion de locataires, des organismes sans but lucratif, des propriétaires de propriétés privées, des comités consultatifs autochtones et des Premières Nations.

⁶ Un exemple de domaine connexe serait la recherche menée dans le secteur de la santé et des soins médicaux et les corrélations entre les mesures en matière de santé et de logement.

- **Laboratoires de solutions :**
de 2 795 à 3 225 intervenants répartis dans 47 laboratoires. Ce nombre est fondé sur les rapports d'étape finaux ou provisoires présentés à la SCHL. Le comité d'évaluation estime qu'environ 65 à 75 intervenants participent à chaque laboratoire⁷.
- **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement et Programme de bourses de recherche sur le logement :**
les données sur le nombre d'intervenants participant à ces programmes n'étaient pas disponibles.

Les responsables des programmes de la SCHL ont également souligné que les programmes de l'IRD ont facilité la collaboration, la mobilisation et l'harmonisation au sein du secteur du logement pour les personnes et les organismes que finance la SCHL, tout comme pour les parties externes qui mènent des recherches dans le secteur du logement, par exemple dans des domaines connexes. Plus particulièrement, le programme des **laboratoires de solutions** favorise la collaboration au sein du secteur du logement en faisant appel à des consultants experts qui exécutent des tâches pour l'initiative. Cette mobilisation favorise la collaboration entre les bénéficiaires, les participants, les consultants experts et d'autres organisations connues de l'une ou l'autre de ces parties. Les responsables du programme ont également des plans stratégiques pour favoriser davantage la collaboration et la mobilisation au sein du secteur du logement dans le but de collaborer avec les établissements d'enseignement et d'autres organisations, surtout en ce qui concerne le **Programme de bourses de recherche sur le logement**.

Les bénéficiaires ont indiqué que la publication de produits de diffusion des connaissances sur le site Web de la SCHL a favorisé la collaboration au sein du secteur

du logement. Cela est particulièrement important dans le contexte de la pandémie de COVID-19 où la collaboration en personne est limitée. Les bénéficiaires ont encouragé le maintien de ces publications dans les années à venir. Le comité d'évaluation s'attend à ce que le nombre d'intervenants qui participent activement aux initiatives de la SCHL continue de croître au fil du temps.

6.4 Question d'évaluation 4 : La mise en œuvre des programmes de l'IRD est-elle économique et efficiente?

Constatation 9

Tous les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont entièrement et efficacement affecté leurs fonds respectifs chaque année pour soutenir un total de 117 demandeurs/projets au cours de la période allant de 2018 à 2020.

Comme l'indique le tableau 4, l'examen des documents a fait état des données relatives au budget total et aux dépenses pour l'exercice 2019-2020 présentées ci-dessous, ainsi que des données sur l'engagement et le nombre de demandeurs ayant reçu du financement au cours de la période allant du 1er décembre 2017 au 30 septembre 2020, conformément au programme de l'IRD visé par l'évaluation.

⁷ Il convient de noter que les rapports finaux de l'année de concours 2018 n'ont pas encore été présentés à la SCHL. Par conséquent, les renseignements sont tirés de rapports finaux ayant déjà été remis à la SCHL et le comité d'évaluation a estimé le nombre total d'intervenants à partir de ceux-ci. Un seul rapport provisoire de l'année de concours 2019 avait été présenté au 30 septembre 2020.

Tableau 4 : Budget total, données sur les dépenses, données sur les engagements et nombre de demandeurs documentés ayant reçu du financement par programme de l'IRD visé par l'évaluation

Programme de l'IRD	Au 31 mars 2020		Au 30 septembre 2020	
	Budget total ⁸ (en M\$)	Données sur les dépenses ⁹ (en M\$)	Données sur les engagements (en M\$)	Nombre de demandeurs ayant reçu du financement ¹⁰
Réseau conjoint de recherche en matière de logement	13,90	1,59	8,57	Subventions de création de partenariat : 8 Subventions de partenariat : 6
Initiative de démonstrations	12,50	1,65	2,24	17
Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement	0,50	0,09	0,09	10
Programme de bourses de recherche sur le logement	3,65	0,23	0,77 ¹¹	16
Laboratoires de solutions	24,50	3,43	9,95	47
Fonds de recherche et de planification	6,60	1,22	2,33	19
Total	61,65	8,21	23,95	117

⁸ Budget total sur dix ans.

⁹ Ces chiffres ne tiennent pas compte des charges d'exploitation et d'entretien ni des frais administratifs.

¹⁰ Il est important de noter que le nombre de demandeurs ayant reçu du financement varie d'un programme à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les responsabilités du programme, le type et le coût du projet ainsi que le niveau de financement par programme.

¹¹ Il s'agit du montant total des contrats en vigueur entre l'IRD et les bénéficiaires. Ces contrats ont été conclus en 2019, et le financement est accordé sur une période de cinq ans.

Constatation 10

Le processus de demande est très concurrentiel, car, chaque année, les programmes de l'IRD visés par l'évaluation reçoivent toujours un nombre de demandes plus élevé par rapport à ce qu'ils sont en mesure de financer. On s'attend à ce que la sensibilisation à ces programmes augmente à mesure que l'initiative évoluera.

Les intervenants clés interrogés ont indiqué que l'initiative dans son ensemble a lancé avec succès ses programmes et qu'elle reçoit continuellement des demandes. De plus, elle réussit à cibler les bons publics et à attirer les candidats adéquats pour administrer efficacement le financement de l'IRD.

Les bénéficiaires des programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont mentionné avoir souvent pris connaissance de ces programmes par l'entremise de leur propre réseau professionnel ou d'une personne-ressource à la SCHL, y compris au moyen des bulletins et des listes d'envoi de la SCHL. Bien que cette méthode de sensibilisation ait été assez efficace jusqu'à maintenant, certaines personnes interrogées ont laissé entendre que la SCHL pourrait en profiter pour élaborer une stratégie de communication et de marketing plus solide afin d'accroître la sensibilisation aux programmes, particulièrement pour répondre à un monde de plus en plus virtuel en raison de la pandémie de COVID-19. Par exemple, les entrevues avec des responsables des programmes de la SCHL, plus précisément du **Fonds de recherche et de planification**, ont révélé qu'ils reçoivent très peu de demandes, voire aucune, provenant d'organisations qui travaillent avec les groupes racisés, les anciens combattants et les femmes fuyant la violence. Les personnes interrogées ont indiqué que cela est peut-être dû au fait que les organisations en question ne connaissent pas ces

programmes. C'est peut-être aussi parce que bon nombre des organisations qui travaillent avec ces populations prioritaires sont en première ligne et n'ont pas nécessairement le temps ni la capacité de planifier ou d'élaborer des idées de recherche.

Les personnes interrogées ont également indiqué que les programmes de l'IRD visés par l'évaluation bénéficieraient d'une augmentation des demandes des sources suivantes :

- les petites organisations;
- les régions diversifiées du point de vue géographique, hors des centres urbains (en particulier dans les communautés des Premières Nations et avec des organismes de logement autochtones);
- les communautés racisées;
- les communautés du Nord;
- les chercheurs ou les groupes francophones;
- d'autres intervenants du secteur du logement, y compris les établissements d'enseignement supérieur (p. ex., les universités) qui peuvent disposer d'une capacité supplémentaire pour soutenir les organismes communautaires pendant le processus de demande;
- les municipalités et d'autres organisations qui pourraient bénéficier de la recherche et des solutions en matière de logement.

Même si certains programmes de l'IRD visés par l'évaluation ne sont peut-être pas bien connus au sein de certains réseaux, les personnes interrogées ont indiqué que l'initiative dans son ensemble en est encore à ses débuts et qu'elles s'attendent à ce que la sensibilisation à ces programmes augmente à mesure que l'initiative évoluera et que les résultats seront diffusés au moyen des canaux de promotion existants¹² de la SCHL et des activités de publication des chercheurs.

¹² Les canaux de promotion existants de la SCHL comprennent son site Web, ses bulletins, ses réseaux sociaux, ses événements ainsi que le bouche-à-oreille.

Constatation 11

La gamme de programmes de l'IRD visés par l'évaluation est perçue comme étant mise en œuvre de manière économique et efficiente; les ressources de l'équipe d'équivalents temps plein (ETP) consacrées à l'administration et à la mise en œuvre de ces programmes sont perçues comme étant allégées. Le travail en partenariat avec les trois organismes subventionnaires a bien fonctionné et est perçu comme ayant été géré de manière économique et efficiente.

L'examen des documents a permis d'obtenir la répartition estimée des ETP qu'utilisent les programmes de l'IRD visés par l'évaluation, à l'exclusion des frais généraux, en décembre 2020, comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5 : Répartition annuelle estimée des ETP par programme de l'IRD visé par l'évaluation

Programme de l'IRD	Répartition annuelle estimée du budget consacré aux ETP
Initiative de démonstrations	1,84 ETP
Laboratoires de solutions	2,13 ETP
Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement	1,29 ETP
Réseau conjoint de recherche en matière de logement	0,84 ETP
Programme de bourses de recherche sur le logement	0,37 ETP
Fonds de recherche et de planification	1,00 ETP

Les personnes interrogées à la SCHL ont indiqué que le lancement de l'**Initiative de démonstrations** s'est bien déroulé. Toutefois, ils ont aussi mentionné la nécessité d'effectuer une analyse approfondie des différences d'efficacité entre les mécanismes (p. ex., appel de propositions, démonstrations ciblées) qui permettent d'établir les projets financés. Cette analyse aiderait à maximiser les répercussions et les résultats de l'**Initiative de démonstrations** en indiquant à la SCHL quels sont les mécanismes les plus efficaces pour atteindre les résultats souhaités. Les personnes interrogées ont dit ne pas avoir le soutien nécessaire au chapitre des programmes ou de l'exploitation pour déployer tous les mécanismes en même temps.

Les personnes interrogées à la SCHL ont souligné que le budget du programme et les ressources ETP dont dispose l'équipe responsable de la mise en œuvre du programme pour les **laboratoires de solutions** sont suffisants pour administrer le programme. Leur principal défi consiste à mener les activités de mobilisation des connaissances nécessaires pour atteindre les résultats attendus de l'IRD avec les ressources mises à leur disposition.

Les personnes interrogées à la SCHL ont souligné que le budget du programme et les ressources ETP dont dispose l'équipe responsable de la mise en œuvre du **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** sont suffisants pour administrer le programme. Aucun défi lié à l'économie ou à l'efficacité n'a été relevé.

Les personnes interrogées à la SCHL ont indiqué que, dans l'ensemble, les ressources administratives sont suffisantes pour soutenir la mise en œuvre et les activités du **Réseau conjoint de recherche en matière de logement**. Comme le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** est administré en partenariat avec le CRSH, des gains d'efficacité importants sont réalisés. Le cadre des subventions de développement de partenariat du CRSH est déjà bien établi et de nombreux aspects administratifs sont déjà élaborés. La structure de subvention pour le développement des partenariats du CRSH cadre bien avec les besoins de la SCHL.

Le **Programme de bourses de recherche sur le logement** peut bénéficier de gains d'efficacité administrative importants, car il est administré en partenariat avec les trois organismes subventionnaires et tire parti

de leur infrastructure de programme de bourses de recherche existante. La majeure partie des tâches administratives du programme est exécutée à l'extérieur de la SCHL, notamment les processus d'examen des demandes. La SCHL peut ainsi bénéficier d'un programme de longue date et bien connu qui est déjà prestigieux et concurrentiel. Les responsables des programmes de la SCHL ont souligné qu'ils apprécient le haut niveau d'efficacité et les économies réalisées grâce à l'administration de ce programme (par rapport à la SCHL qui conçoit et met en œuvre elle-même un programme semblable).

Le **Fonds de recherche et de planification** affecte efficacement les fonds du programme afin de maximiser le nombre de projets que soutient la SCHL. Les personnes interrogées à la SCHL ont indiqué qu'il peut être difficile d'assurer un suivi efficace des résultats des projets du **Fonds de recherche et de planification** en raison de la capacité limitée en ressources du programme. Les responsables des programmes de la SCHL ont indiqué qu'ils s'efforcent d'améliorer la façon de gérer le budget du programme d'un exercice financier à l'autre et d'affecter efficacement les fonds du programme à des projets de recherche pluriannuels. Les responsables du programme ont constaté qu'ils reçoivent régulièrement des demandes qui obtiennent une note minimale de 80 %, et que le nombre de demandes qui atteignent ce seuil est supérieur au nombre de projets que le **Fonds de recherche et de planification** est en mesure de financer. Étant donné ce faible taux de réussite des demandeurs, les responsables des programmes de la SCHL ont apporté des modifications au processus de demande afin d'en alléger le fardeau administratif. Ils sont satisfaits de la façon dont le processus d'évaluation des demandes a été mené jusqu'à présent, car il est perçu comme un système valable, alors que la nature très concurrentielle du **Fonds de recherche et de planification** est perçue comme ayant produit des résultats de qualité.

Les bénéficiaires du financement de la SCHL reçoivent aussi souvent du financement de plusieurs sources ou programmes de financement au sein de la SCHL. Les responsables des programmes de la SCHL ont signalé qu'il peut être difficile de bien comprendre les différentes sources de financement qu'une personne ou une organisation reçoit des divers programmes de la SCHL. Avoir une meilleure vue d'ensemble des divers volets de financement de la SCHL dont profite une organisation peut être une occasion de collaboration et de réalisation de gains d'efficacité pour les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation et permettre à l'IRD de réaliser son plein potentiel.

Les personnes interrogées à la SCHL ont relevé certains points liés au portail de demande utilisé par certains programmes qui pourraient être améliorés. Par exemple, des demandeurs ont mentionné que le portail de demande ne fonctionnait pas toujours correctement et comme prévu lorsqu'ils essayaient de soumettre des formulaires ou des documents justificatifs. Les personnes interrogées à la SCHL ont également souligné que ce mauvais fonctionnement a causé des difficultés administratives lorsqu'elles ont tenté de retrouver des renseignements et des documents pertinents fournis par les demandeurs. Par conséquent, les équipes des programmes pourraient avoir l'occasion d'explorer comment tirer parti de l'infrastructure existante afin de mieux répondre à leurs besoins en matière de collecte et de suivi de l'information.

Les bénéficiaires ont fait remarquer que, même qu'ils sont satisfaits de la mise en œuvre des programmes de l'IRD visés par l'évaluation, quelques points pourraient être améliorés. Une personne interrogée a indiqué qu'il pourrait être avantageux pour la SCHL de clarifier les attentes à l'égard du niveau de participation auquel on peut s'attendre d'un bénéficiaire (p. ex., les exigences en matière de rapports ou l'obligation d'assister aux réunions). Une autre a mentionné qu'il pourrait aussi être avantageux pour la SCHL de clarifier les attentes en ce qui concerne l'information que requièrent les produits de transfert des connaissances, comme les profils de projets publiés sur le site Web de la SCHL.

Constatation 12

Les activités de mobilisation et de diffusion des connaissances demeurent un point à améliorer.

Les personnes interrogées ont fait remarquer que pour maximiser les résultats de l'IRD, la mobilisation des connaissances pourrait nécessiter un soutien et des ressources supplémentaires afin d'améliorer les activités de transfert des connaissances et d'accroître la recherche menée ainsi que les innovations qui sont développées dans le cadre des programmes de l'IRD visés par l'évaluation.

Le site Web de la SCHL décrit les objectifs et les composantes de l'IRD ainsi que les progrès réalisés à ce jour au chapitre de la mise en œuvre de celles-ci, et fait la promotion générale des six programmes de l'IRD visés par l'évaluation. La SCHL diffuse également des communiqués pour annoncer les demandeurs ayant reçu du financement dans le cadre des programmes et des documents d'information qui décrivent brièvement leurs projets et ce qu'ils visent à réaliser. La SCHL a également publié les profils de certains projets achevés¹³. Au moment de l'évaluation, la SCHL avait achevé et publié un nombre assez restreint de profils de projets. Il est bon que chaque composante ait un calendrier permettant de produire un ensemble plus complet de profils de projets susceptibles de profiter aux intervenants qui s'intéressent à la recherche continue sur le logement ou à la reproduction de solutions novatrices en matière de logement. Comme ce calendrier n'existe pas encore à ce stade relativement précoce du programme (troisième année d'une initiative échelonnée sur dix ans), les responsables des programmes de l'IRD ont indiqué ne pas avoir accompli autant de travail qu'ils l'auraient souhaité en ce qui a trait au partage d'information actuelle et pertinente relative à la recherche sur le logement. Le comité d'évaluation a signalé que la SCHL a élaboré un plan pour traiter l'arriéré de profils de projets à publier et qu'elle est en bonne voie de publier tous ces profils avant la fin de juin 2021.

Les intervenants clés interrogés ont souligné qu'ils disposent d'assez peu de ressources pour soutenir les activités générales de mobilisation des connaissances que requièrent les programmes de l'IRD pour accroître les répercussions des projets financés. Ces activités comprennent des études de cas, des présentations sur les extraits et du contenu téléchargé dans le Centre du savoir sur le logement. Les ressources consacrées à ces activités au sein de la SCHL sont perçues comme étant limitées, parce que les ressources de communication de la SCHL ne sont pas destinées à un programme ou à une initiative en particulier; l'affectation des ressources de communication est plutôt dictée par les priorités de la Société dans son ensemble. Ainsi, les ressources de communication ont tendance à soutenir les activités de mobilisation des connaissances menées pour les activités de recherche et d'innovation achevées, plutôt que la diffusion des activités prévues ou des résultats provisoires. Dans la mesure du possible, les résultats provisoires et les descriptions des travaux en cours des projets soutenus par l'IRD sont communiqués sur les sites Web de la SNL et de la SCHL. Le comité d'évaluation reconnaît que le transfert et la diffusion des connaissances sont une responsabilité que partagent plusieurs secteurs et équipes de la SCHL.

En ce qui concerne l'**Initiative de démonstrations** en particulier, le programme exige que la SCHL établisse les profils des projets financés pendant qu'ils sont en cours. Les entrevues ont révélé que cette exigence n'a pas été satisfaite pendant les premières années de la mise en œuvre du programme et que la SCHL ne dispose pas d'une plateforme permettant de mettre en évidence les innovations soutenues. Dans le cas d'un programme comme l'**Initiative de démonstrations**, il importe de présenter des résultats provisoires de sorte qu'il y ait un partage continu des connaissances, une collaboration et une connaissance accrue des innovations fructueuses. La production de rapports sur les résultats provisoires permettrait à tous les programmes de l'IRD visés par l'évaluation de démontrer leurs progrès vers l'atteinte des résultats à long terme. Les rapports rendraient accessibles les données et l'information sur le logement pour appuyer la prise de décisions en temps opportun et faciliter l'établissement de liens ou de partenariats entre les intervenants du secteur du logement afin qu'ils discutent des travaux en cours et collaborent.

¹³ Pour consulter le registre central des profils de projets de la SNL, rendez-vous à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/nhs-project-profiles#sort=relevancy>.

Par exemple, un intervenant peut apprendre l'existence d'une recherche en cours grâce à un pair et, si des domaines d'intérêt se recoupent, ils peuvent décider de créer un partenariat et de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun. Dans l'ensemble, les rapports sur les résultats provisoires et finaux appuient aussi les objectifs des six programmes de l'IRD visés par l'évaluation pour renforcer la capacité au sein du secteur du logement. Des efforts sont actuellement déployés pour corriger ces lacunes au sein de la SCHL, comme la création d'un registre central sur le site Web de la SCHL pour mettre en valeur les profils de projets de la SNL.

L'infrastructure de production de rapports existante, notamment la publication des profils de projets sur le site Web de la SCHL et la plateforme de la CODEL, peut être mise à profit pour soutenir les activités de mobilisation des connaissances et permettre à la SCHL de maximiser plus efficacement les répercussions et les résultats de ses projets qui reçoivent du financement. L'infrastructure de production de rapports est en place pour diffuser les résultats des projets au fur et à mesure de leur achèvement au cours des prochaines années. Des efforts sont en cours pour améliorer les liens entre les profils de projets publiés sur le site Web de la SCHL et les histoires de Canadiens (qui ont bénéficié d'un projet particulier de l'IRD) publiées sur le site Web Un chez-soi d'abord.

Les personnes interrogées ont indiqué que si des ressources financières et humaines étaient affectées à d'autres initiatives de mobilisation des connaissances qui doivent être entreprises, les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation pourraient améliorer et accroître plus efficacement les activités de transfert et de diffusion des connaissances déjà menées par les bénéficiaires du financement du programme. Si des ressources financières et humaines ne sont pas affectées à d'autres initiatives de mobilisation des connaissances, l'infrastructure de production de rapports existante constitue une base adéquate pour présenter les résultats provisoires et finaux une fois que les projets auront achevé une bonne partie des travaux prévus.

6.5 Question d'évaluation 5: Existe-t-il des moyens plus économiques et plus efficaces de concevoir les programmes de l'IRD?

Constatation 13

La gamme de programmes de l'IRD visés par l'évaluation comporte plusieurs points forts à l'égard de la conception de programme, notamment le recours à un comité d'examen pour évaluer les demandes et l'utilisation du réseau du secteur du logement de la SCHL pour mieux faire connaître les programmes de l'IRD visés par l'évaluation. Le partenariat conclu avec les trois organismes subventionnaires pour la mise en œuvre de deux programmes de l'IRD a bien fonctionné et a contribué à l'économie et à l'efficacité.

Les personnes interrogées ont confirmé que le recours à un comité d'examen composé d'examineurs internes ou externes pour évaluer les demandes permet à la SCHL de maintenir l'impartialité dans le cadre du processus d'examen et des normes élevées pour les projets qu'ils choisissent de financer. Les entrevues ont révélé que les programmes évalués reçoivent des demandes de grande qualité, car bon nombre d'entre elles atteignent les seuils minimaux des critères d'évaluation. La plupart des bénéficiaires ont confirmé que le processus de demande des programmes de l'IRD visés par l'évaluation était relativement simple à suivre. De nombreux bénéficiaires ont également fait l'éloge du niveau d'engagement et de soutien que les responsables des programmes de la SCHL leur ont offert tout au long du processus de demande et après le versement des fonds.

Un autre point fort important de la gamme de programmes de l'IRD visés par l'évaluation réside dans le fait qu'ils soutiennent un large éventail d'intervenants, qui se trouvent tous à différentes étapes du processus de recherche et de la « filière » de l'innovation. Par exemple, le **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** et le **Programme de bourses d'études** aident les universitaires à jeter les bases de la recherche sur le logement au Canada, alors que le **Fonds de recherche et de planification** joue un rôle semblable pour les organismes communautaires. Les programmes **Initiative de démonstrations** et **laboratoires de solutions** aident les organismes communautaires, les promoteurs de logements et d'autres intervenants à créer des solutions novatrices pour relever les défis en matière de logement tout en encourageant une grande diffusion et une mobilisation des connaissances. Le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** réunit un large éventail d'intervenants du secteur du logement afin de partager les connaissances et d'accroître la diffusion de la recherche menée.

Les entrevues avec des intervenants clés ont confirmé que la SCHL dispose d'un précieux réseau de personnes-ressources au sein du secteur du logement. C'est là un point fort de l'IRD, car il assure une large promotion aux programmes de l'IRD visés par l'évaluation au sein du réseau existant de la SCHL. Il est également possible d'exploiter davantage ce réseau pour améliorer les activités de mobilisation des connaissances déjà menées par les bénéficiaires du financement de l'IRD.

L'évaluation a permis de constater que la SCHL peut profiter d'une efficacité administrative importante parce que le Programme de bourses de recherche sur le logement et le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement** sont administrés en partenariat avec les trois organismes subventionnaires. Étant donné que les programmes sont administrés par les organismes subventionnaires, la SCHL exerce moins de contrôle sur l'image de marque de la Société associée aux programmes. Cela pourrait faire en sorte que parmi les demandeurs, certains ignorent que la SCHL est partenaire de ces programmes. Toutefois, les avantages et les gains d'efficacité découlant de ces partenariats surpassent largement tout défi lié à l'image de marque.

Les intervenants clés interrogés ont mentionné que certains éléments de la conception de programme peuvent être améliorés au profit de sa mise en œuvre. Les bénéficiaires des programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont suggéré que la SCHL investisse dans la recherche plus tôt au cours des études, notamment au doctorat. Cela permettrait à la SCHL de mobiliser des chercheurs du secteur du logement dès le début de leur carrière et d'intégrer plus tôt des étudiants au doctorat au milieu de la recherche sur le secteur du logement. Un bénéficiaire a donné comme exemple la création d'un prix ou d'une bourse pour mener des recherches au doctorat.

Bien que les divers appels de propositions aient réussi à attirer des demandes admissibles, certains responsables des programmes de la SCHL ont perçu le risque potentiel d'accepter des demandes inadéquates dans les années à venir. Afin d'atténuer ce risque, les intervenants clés ont suggéré de faire connaître le programme et le soutien offert à l'ensemble du secteur du logement. Comme mentionné précédemment, les programmes de l'IRD visés par l'évaluation pourraient bénéficier d'une sensibilisation accrue dans divers groupes, comme les petites organisations, les communautés racisées, du Nord ou autochtones et les chercheurs francophones. Une solution pour augmenter le nombre de demandes soumises par des domaines prioritaires et des petites organisations consisterait à offrir un soutien accru aux demandeurs pendant le processus de rédaction de propositions, car il arrive souvent qu'ils n'aient ni la capacité ni les ressources requises pour demander l'aide d'un professionnel à ce chapitre, pas plus qu'ils ne disposent généralement de ressources internes qui connaissent très bien ce domaine. Toutefois, il se peut que les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ne disposent pas de fonds dédiés au soutien à la rédaction de propositions. Une autre pratique à envisager consisterait à promouvoir et à accroître la sensibilisation aux programmes de l'IRD visés par l'évaluation en tirant parti des réseaux d'organisations qui les connaissent déjà. Les responsables des programmes ont aussi indiqué qu'un sondage sur la visibilité des programmes pourrait être utile, car il fournirait à la SCHL de l'information sur les intervenants du secteur du logement qui connaissent les programmes et les meilleures cibles pour la promotion.

Le contraire s'est produit pour le **Fonds de recherche et de planification**, c'est-à-dire que des demandes qui respectaient les exigences minimales n'ont pas été financées en raison du financement limité disponible. Avec le temps, à mesure que s'accroît la capacité de recherche dans le secteur du logement, le risque d'utilisation inappropriée des fonds de recherche disponibles diminue.

Les intervenants clés ont discuté de la plateforme de communication virtuelle qui a vu le jour dans la foulée de la pandémie de COVID-19. Les personnes interrogées encouragent le soutien continu pour faciliter les collaborations et les liens virtuels compte tenu des restrictions imposées aux interactions en personne. Les personnes interrogées ont indiqué que le programme pourrait bénéficier d'une plus grande visibilité sur les médias sociaux et dans les bulletins publiés par des organisations semblables, comme les associations provinciales de logement sans but lucratif et les organismes de recherche sur le logement.

Les consultants experts ont grandement contribué au travail de chaque laboratoire de solutions. Les demandeurs doivent trouver un consultant expert en **laboratoires de solutions** avec qui travailler pour présenter une demande, concevoir et réaliser chaque projet des **laboratoires de solutions**. La SCHL a dressé une liste de consultants en **laboratoires de solutions** pour aider les demandeurs à trouver un consultant approprié. Au cours des entrevues, les consultants experts ont laissé entendre que la collaboration avec les bénéficiaires et les participants pourrait être améliorée si l'on fournissait de l'information plus complète sur l'expertise ou les domaines d'intérêt particuliers de chaque consultant répertorié pour faciliter la sélection par les demandeurs d'un consultant expert qui correspond mieux à leurs intérêts particuliers.

Enfin, les responsables des programmes de la SCHL ont fait remarquer que le portail de demande qu'utilisent actuellement des programmes évalués dans le cadre de l'IRD ne répond pas à certains besoins précis de

ces programmes, comme la capacité d'assurer un suivi efficace des documents que soumettent les demandeurs. Quelques entrevues ont révélé que des modifications apportées au portail de demande ou au processus de demande pourraient aider à améliorer la gamme de programmes de l'IRD qui utilisent ce portail.

Constataion 14

Des indicateurs de rendement pour les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont été élaborés, mais l'infrastructure requise pour faciliter la collecte de données n'est pas encore en place.

Les documents exposent clairement les pratiques de mesure de rendement qui sont en place pour tous les programmes de l'IRD visés par l'évaluation. Les indicateurs du processus de mesure du rendement (PuMP) sont alignés sur les résultats attendus des programmes de l'IRD visés par l'évaluation et ont été répartis en résultats et en indicateurs du programme. Les sources de données, les méthodes de collecte de données et les données de base qui éclairent les résultats du programme sont toutes consignées. De plus, dans la mesure du possible, le nombre cible d'activités à mener et la fréquence de la collecte de données sont indiqués.

Un groupe de travail de la SCHL a travaillé à l'élaboration d'un ensemble universel d'indicateurs. Ce groupe de travail est composé de l'équipe de Mesure et analyse des politiques de la SCHL, de l'équipe de Planification des activités et rapports de la SCHL et des responsables des programmes de l'IRD de la SCHL. L'équipe de Mesure et analyse des politiques a travaillé avec ces équipes à l'élaboration d'indicateurs de rendement généraux, et les responsables des programmes ont élaboré des mesures de rendement opérationnel au niveau des programmes. La méthode

PuMP a été utilisée pour établir des objectifs et des indicateurs généraux d'ici novembre 2020. Le groupe de travail a appliqué les leçons apprises pour assurer que les indicateurs en cours d'élaboration étaient fiables et pertinents pour la SNL et disponibles aux fins de suivi. La priorité consiste maintenant à mettre en place l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des indicateurs de rendement, notamment une source de données maîtres pour les extrants que la SCHL tente de retrouver (transfert des connaissances, études de cas, indicateur de produit). L'élaboration d'un ensemble universel d'indicateurs pour une gamme de programmes ayant des objectifs uniques peut poser des défis.

Constatation 15

Une pratique exemplaire en conception de programme consiste à suivre les répercussions et les résultats à long terme des projets financés dans le cadre de l'IRD et à recueillir régulièrement les commentaires des demandeurs afin de faciliter l'amélioration continue.

L'examen des documents a révélé qu'il est important pour les organisations qui administrent les programmes de prix et de bourses d'études de suivre les résultats à long terme de la recherche financée, car les projets de recherche durent habituellement plusieurs années et exigent souvent des périodes relativement longues avant d'obtenir des résultats tangibles.

La plupart des programmes de l'IRD visés par l'évaluation exigent que les demandeurs présentent des rapports en fonction des exigences du programme en matière de rapports. Les renseignements que contiennent ces rapports varient d'un programme à l'autre, mais peuvent comprendre des données qualitatives et quantitatives, comme les résultats de leurs projets respectifs, le nombre

d'intervenants qui y participent ou le nombre de partenariats créés ainsi que de l'information liée aux activités de mobilisation des connaissances.

Les entrevues menées avec les responsables des programmes de la SCHL ont permis de constater qu'il serait avantageux de mieux comprendre les répercussions à long terme des projets soutenus par l'IRD, surtout en ce qui concerne le transfert et l'utilisation des connaissances et les types de partenariats et de liens qui sont favorisés. Il pourrait être utile que la SCHL comprenne l'incidence générale des activités de transfert des connaissances, comme le niveau d'adoption et d'utilisation d'un domaine particulier de recherche ou d'une solution novatrice.

Bon nombre des bénéficiaires du financement de l'IRD sont des personnes ou des organismes communautaires ayant sans doute une capacité limitée de faire le suivi de mesures de rendement détaillées. Les entrevues avec des responsables des programmes de la SCHL ont révélé que l'**Initiative de démonstrations** prévoit mener des sondages à participation volontaire un, trois et cinq ans après la fin d'un projet afin de recueillir des données qualitatives générales sur la mobilisation et l'utilisation des connaissances. Le programme des **laboratoires de solutions** a mis en place un plan semblable pour réaliser des sondages à participation volontaire auprès des demandeurs de un à trois ans après la fin d'un projet. Il pourrait être utile de mettre en œuvre cette pratique dans d'autres programmes de l'IRD visés par l'évaluation, car elle permettrait à la SCHL d'assurer le suivi des répercussions sur une plus longue période tout en réduisant le fardeau administratif pour les personnes et les organisations ayant une capacité limitée. Cette pratique pourrait comporter certaines limites, parce que les sondages ne seraient effectués que sur une base volontaire et que des problèmes techniques pourraient limiter la collecte de données. De plus, il pourrait être difficile de consacrer des ressources ETP et des ressources financières provenant des budgets de programmes à l'administration, à la collecte et à l'analyse des sondages pour une longue période.

Cela pourrait être l'occasion de tirer parti de l'infrastructure existante (p. ex., les sites Web de la SCHL et la plateforme de la CODEL) pour améliorer davantage les activités de mobilisation des connaissances et recueillir de l'information pertinente sur le rendement. La SCHL pourrait utiliser l'infrastructure existante pour distribuer des sondages aux intervenants et recueillir leurs points de vue sur les besoins pertinents du secteur du logement. De plus, l'infrastructure existante pourrait être utilisée pour fournir de l'information et de la rétroaction aux responsables des programmes de la SCHL afin d'améliorer et d'adapter les formulaires de demande pour les prochains cycles de concours. Par exemple, la SCHL pourrait distribuer des sondages aux intervenants au moyen de ces plateformes ou apporter des modifications aux formulaires de demande pour les prochains cycles de concours afin de consigner de l'information, comme les canaux par lesquels les demandeurs ont été informés de ce programme particulier de l'IRD (p. ex., les médias sociaux, les bulletins, le bouche-à-oreille, etc.). C'est peut-être aussi l'occasion de modifier les exigences en matière de rapports et les ententes conclues entre la SCHL et les bénéficiaires du programme de l'IRD afin d'encourager le suivi et la production de rapports sur les résultats à long terme.

Le comité d'évaluation a relevé d'autres pratiques exemplaires dans la conception de programme, notamment :

- L'accès à des ressources administratives adéquates pour faciliter la coordination des activités de réseau, ce qui permet aux chercheurs et aux autres intervenants de se concentrer sur leur domaine d'études respectif.
- L'utilisation d'une approche multidisciplinaire pour les activités de réseau et la mobilisation d'un large éventail d'intervenants sont bénéfiques, surtout en ce qui concerne la recherche sur le logement, car elle est souvent liée à plusieurs autres domaines d'études, comme la santé et la médecine.

Le comité d'évaluation a également souligné que les **laboratoires de solutions**, l'**Initiative de démonstrations**, le **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement** et le **Fonds de recherche et de planification** offrent des réunions de compte rendu à tous les demandeurs non retenus à qui l'on a demandé d'améliorer leurs demandes pour un prochain cycle de concours et de fournir une rétroaction aux responsables des programmes de la SCHL sur le processus de demande. Toutefois, ce processus ne permet pas de recueillir les commentaires des demandeurs ayant reçu du financement. Les **laboratoires de solutions** ont toujours recueilli les commentaires de la part de consultants experts, et ils ont également apporté des modifications au processus d'évaluation et au contenu du Guide du demandeur, le cas échéant. Ces pratiques permettent l'amélioration continue des programmes de l'IRD visés par l'évaluation, comme l'adaptation des programmes pour assurer une meilleure réceptivité des publics cibles aux prochains appels de propositions. La SCHL pourrait envisager d'offrir du soutien aux demandeurs avant la clôture des demandes pour les aider à comprendre les critères et ses attentes. L'évaluation a également révélé que les programmes offerts en partenariat avec les trois organismes subventionnaires (le **Programme de bourses de recherche sur le logement** et le **Réseau conjoint de recherche en matière de logement**) disposent de leurs propres processus et ne fournissent pas nécessairement de rétroaction verbale aux demandeurs non retenus.

7 Conclusions et recommandations

Les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation demeurent pertinents, car la nécessité d'améliorer considérablement l'expertise et la capacité dans le secteur du logement au Canada s'impose toujours. De plus, il n'existe aucun autre programme de recherche et d'innovation au Canada qui offre du soutien à un aussi grand nombre d'intervenants du secteur du logement afin d'améliorer la recherche, l'innovation et la capacité en matière de logement. Les objectifs des programmes de l'IRD visés par l'évaluation sont conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL et cadrent bien avec elles. La conception des programmes de l'IRD visés par l'évaluation permet à la SCHL de combler les lacunes existantes et émergentes en matière d'information, d'identifier les sujets de recherche prioritaires et de s'attaquer aux domaines prioritaires de la SNL au fil du temps, au moyen d'appels de propositions ciblés ou de communications adaptées aux publics.

Les programmes de l'IRD visés par l'évaluation sont sur la bonne voie pour contribuer au renforcement de l'expertise et de la capacité dans le secteur du logement. Ils permettent aux bénéficiaires et aux participants d'élaborer des solutions novatrices aux problèmes de logement, de mener des recherches, de former des réseaux de collaboration et des partenariats multidisciplinaires. Par l'intermédiaire des 117 demandeurs ayant reçu du financement au cours de la période de 2018 à 2020, les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont soutenu 50 solutions novatrices et plus de 100 activités de transfert des connaissances, ont facilité environ 600 liens, collaborations et partenariats, nouveaux ou existants, et ont établi des liens avec environ 4 500 intervenants. Il s'agit d'une contribution significative à la mobilisation des intervenants du secteur du logement qui a donné aux bénéficiaires l'occasion de collaborer à l'interne et à l'externe au sein du secteur du logement.

La gamme de programmes de l'IRD visés par l'évaluation est perçue comme étant mise en œuvre de manière économique et efficiente; les ressources de l'équipe consacrées à l'administration et à la mise en œuvre de ces programmes sont perçues comme étant allégées. Plus particulièrement, le partenariat avec les trois organismes subventionnaires (IRSC, CRSH et CRSNG) a contribué au fonctionnement économique et efficient du **Programme de bourses de recherche sur le logement** et du **Réseau conjoint de recherche en matière de logement**.

Ainsi, l'évaluation propose les quatre recommandations suivantes

Pour atteindre les résultats attendus de l'IRD, à savoir le renforcement de l'expertise et de la capacité dans le secteur du logement, l'IRD doit être en mesure de sensibiliser davantage aux innovations prometteuses et de mieux les faire connaître et accepter. Cela exige la diffusion efficace de l'information au moyen d'activités de mobilisation des connaissances et des produits de transfert des connaissances connexes (p. ex., les profils de projets). La définition claire des renseignements nécessaires à ces produits représente un élément clé à prendre en considération pour assurer la publication de l'information de façon systématique et complète dans tous les projets.

De plus, le suivi, la production de rapports et la diffusion des répercussions et des résultats provisoires, finaux et à long terme des projets financés dans le cadre de l'IRD peuvent assurer la transparence des résultats atteints, notamment le nombre d'intervenants mobilisés et de partenariats créés, le nombre d'activités de transfert des connaissances menées et l'incidence des liens créés dans le cadre d'un programme de l'IRD. Le site Web de la SCHL et les rapports d'étape de la SNL pourraient être utilisés à cette fin.

Il est important de recueillir des données et de suivre les tendances sur une longue période pour mieux comprendre de quelle façon les solutions et les interventions en matière de logement abordable répondent aux besoins des Canadiens. L'accès à des données et à des recherches de grande qualité sur le logement favorise une prise de décisions et des partenariats efficaces entre les ordres de gouvernement, le secteur privé et les organismes sans but lucratif.

Recommandation 1

Accroître l'utilisation de l'infrastructure de production de rapports existante et des sites Web de la SNL et de la SCHL :

- a) améliorer les activités de mobilisation des connaissances à l'appui de l'objectif général de l'IRD qui consiste à améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement;
- b) faciliter et promouvoir la production de rapports sur les résultats provisoires et finaux des projets au cours des prochaines années.

Les exigences générales de la SCHL en matière de rapports sur l'IRD devraient être appliquées à l'ensemble des programmes afin de veiller à ce que les données recueillies soient fiables et uniformes, et permettre la production rapide de rapports sur les résultats provisoires et finaux. Puisqu'il faut du temps pour obtenir les résultats des projets associés aux programmes de recherche, la production de rapports sur les résultats provisoires permettrait aux programmes de l'IRD visés par l'évaluation de démontrer les progrès réalisés vers l'atteinte de leurs résultats à long terme. Ces rapports faciliteraient

également les liens et les partenariats entre les intervenants du secteur du logement pour discuter des travaux en cours et collaborer. Dans l'ensemble, les rapports sur les résultats provisoires et finaux appuient aussi les objectifs des programmes de l'IRD visés par l'évaluation en ce qui concerne le renforcement de la capacité au sein du secteur du logement.

Recommandation 2

Examiner les exigences actuelles en matière de rapports applicables aux programmes de l'IRD pour s'assurer que l'information recueillie sur le rendement est adéquate et pertinente, et permettre la production de rapports fiables et uniformes sur les résultats provisoires et finaux.

Bien que les méthodes actuelles pour accroître la sensibilisation au moyen de réseaux professionnels ou d'une personne-ressource à la SCHL aient obtenu d'excellents résultats, la SCHL a l'occasion d'élaborer une stratégie de communication et de marketing plus solide. Cela permettrait de mieux faire connaître les programmes lors des appels de propositions, surtout dans les régions où les programmes de l'IRD ont obtenu une participation limitée de la part de certains groupes d'intervenants (p. ex., communautés racisées et chercheurs ou groupes francophones ou régions géographiques, comme les collectivités du Nord). Une fois les propositions sélectionnées, leur annonce permet aux intervenants du secteur du logement de discuter des travaux en cours et de collaborer, ce qui favorise les liens et les partenariats. Cela est également important pour répondre à un monde de plus en plus virtuel en raison de la pandémie de COVID-19.

Des efforts sont actuellement déployés pour publier les projets achevés au sein de la SCHL, comme la création d'un registre central sur le site Web de la SCHL pour mettre en évidence les profils de projets de la SNL. La SCHL devrait continuer de tirer parti de ces travaux en annonçant systématiquement les projets achevés et en publiant les documents et les résultats connexes. Cela souligne le travail effectué dans le secteur du logement, fait la promotion des types de projets financés par la SCHL et permet aux programmes de l'IRD visés par l'évaluation de contribuer à l'amélioration de l'expertise et de la capacité dans le secteur du logement.

Recommandation 3

Utiliser davantage l'infrastructure et les canaux généraux de la SCHL afin de mieux adapter et diffuser l'information sur les appels de propositions, les annonces de propositions soutenues, l'achèvement des projets et la publication d'information sur les résultats des projets.

Les demandeurs doivent trouver un consultant expert en **laboratoires de solutions** avec qui travailler pour présenter une demande, concevoir et réaliser chaque projet des **laboratoires de solutions**. La SCHL a dressé une liste de consultants en **laboratoires de solutions** pour aider les demandeurs à trouver un consultant approprié. L'accès à de l'information plus complète sur les intérêts particuliers de chacun des consultants répertoriés pourrait faciliter la sélection par les demandeurs d'un consultant expert qui correspond mieux à leurs intérêts particuliers.

Recommandation 4

Accroître la disponibilité d'information détaillée au sujet de la liste de consultants experts en laboratoires de solutions publiée pour y indiquer leurs principaux domaines d'expertise et leur spécialité en matière de logement.

Annexe A : Sigles et abréviations

RCRL (parfois appelé Réseau)

Réseau conjoint de recherche en matière de logement

IRSC

Instituts de recherche en santé du Canada

IRSC-ISPP

Instituts de recherche en santé du Canada – Institut de la santé publique et des populations

SCHL

Société canadienne d'hypothèques et de logement

SNL

Stratégie nationale sur le logement

CRSNG

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

AQ

Assurance de la qualité

IRD

Initiative de recherche et de données

CRSH

Conseil de recherches en sciences humaines

Annexe B : Définitions principales

Tableau 6 : Termes clés utilisés dans l'évaluation de l'IRD

Terme	Définition
Abordabilité	Capacité ou moyens financiers que possède un ménage pour accéder au marché de l'habitation ou pour faire face à la concurrence de manière efficace.
Logements abordables	Logement pouvant appartenir à un ménage ou être loué par celui-ci, et dont les coûts afférents (loyer ou paiements hypothécaires, services publics, etc.) sont inférieurs à 30 % du revenu brut du ménage.
Collaboration	Deux personnes/organisations ou plus travaillant ensemble pour atteindre des buts communs.
Logements communautaires	Expression générale désignant les logements appartenant à des associations de logement sans but lucratif ou des coopératives d'habitation et exploités par elles, et les logements appartenant aux gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux.
Besoins impérieux en matière de logement	Un ménage est considéré comme éprouvant des « besoins impérieux en matière de logement » si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt. Un logement est acceptable s'il est de qualité et de taille convenables, et s'il est abordable. Un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres étant donné la taille du ménage (nombre de personnes) et sa composition (sexe, personne seule/couple, etc.), au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO). Un logement est abordable si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu (brut) avant impôt (gouvernement du Canada, 2018b).
Partenariat	<p>Un accord de coopération. Dans la documentation sur la SNL, un partenariat est une entente de collaboration entre des organisations ou des personnes travaillant ensemble pour atteindre des buts communs.</p> <p>La définition de partenariat varie légèrement selon les programmes de l'Initiative de recherche et de données (IRD) visés par l'évaluation. Les partenariats peuvent comprendre des partenaires de financement, des partenaires communautaires, des partenaires universitaires et des intervenants. Il pourrait également s'agir de n'importe quel participant, qui fournit un soutien financier ou en nature, ayant un intérêt direct dans la mise en œuvre ou l'expansion de l'ensemble. Il arrive aussi qu'un codemandeur ou un collaborateur du projet puisse être considéré comme faisant partie d'un partenariat.</p>
Populations vulnérables	Femmes, enfants et personnes appartenant ou étant perçus comme appartenant à des groupes défavorisés ou marginalisés. Selon le <i>Glossaire des termes courants</i> de la SNL, les groupes/populations vulnérables prioritaires sont actuellement définis comme incluant les survivants (particulièrement les femmes et les enfants) fuyant une situation de violence familiale, les aînés, les Autochtones, les personnes ayant une déficience, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance, les anciens combattants, les personnes LGBTQ2+, les personnes racisées, les nouveaux arrivants (y compris les réfugiés), les personnes et les familles sans-abri, et les jeunes adultes (gouvernement du Canada, 2018b).
Données sur les engagements	Comprennent les contrats en cours et déjà réalisés qui ont été conclus avec les bénéficiaires du financement dans le cadre de l'IRD.
Données sur les dépenses	Comprennent les fonds versés aux demandeurs ayant reçu du financement.

Annexe C : Profils de programme

Initiative de démonstrations

L'Initiative de démonstrations (les démonstrations) vise à aider les intervenants du secteur du logement abordable à démontrer et à mettre en valeur des pratiques, des technologies, des programmes et des stratégies novateurs. Elle devrait permettre d'améliorer le rendement, la viabilité et l'efficacité des solutions de logement abordable qui répondront mieux aux besoins des Canadiens en matière de logement. L'Initiative de démonstrations dispose d'un budget annuel de 1,5 million de dollars, à l'exception de sa première année de mise en œuvre (2018) où le budget était de 500 000 \$.

L'Initiative de démonstrations offre une plateforme pour :

- créer et diffuser des données concrètes et de l'information sur le logement abordable;
- démontrer des solutions innovantes visant à améliorer le rendement, la viabilité et l'efficacité des solutions de logements abordables;
- favoriser une culture d'innovation dans le secteur du logement abordable qui permettra de mieux répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement.

L'Initiative de démonstrations offre des solutions visant à permettre :

- de renforcer le secteur du logement abordable, de lui fournir des outils et de le faire innover;
- de sensibiliser davantage les intervenants aux innovations prometteuses et de mieux les leur faire connaître et accepter.

Les pouvoirs et les paramètres du programme offrent aux responsables des programmes une souplesse quant aux mécanismes permettant d'établir les projets financés au cours d'une année donnée. Il existe plusieurs options de « volets de travail », mais à ce stade précoce, l'appel de propositions annuel était le principal mécanisme activé. Les autres mécanismes

pourraient comprendre un Défi de démonstrations national ou des projets dirigés en partenariat avec des organisations.

La portée de la présente évaluation comprenait deux processus concurrentiels d'appels ouverts pour l'Initiative de démonstrations. Au 30 septembre 2020, la SCHL avait reçu un total de 55 demandes. La SCHL, qui applique un processus d'examen rigoureux et sélectionne des projets jugés excellents (ayant obtenu une note minimale de 80 %), a toujours consacré son enveloppe de financement au soutien de 17 projets.

Les démonstrations mettent en valeur des pratiques, des technologies, des politiques, des stratégies et des programmes novateurs. Les démonstrations peuvent prendre la forme de guides sur les pratiques exemplaires, d'études de cas, de fiches de renseignements, de contenu Web, de vidéos sur l'expérience des utilisateurs, de sondages et de profils d'innovation.

En permettant l'échange d'information sur les tactiques fructueuses en matière de logement abordable, l'Initiative de démonstrations vise à favoriser la connaissance et l'adoption d'innovations dans le secteur du logement abordable plus rapidement qu'il ne serait autrement possible en contribuant à réduire les risques réels et perçus. Grâce aux démonstrations, les projets peuvent montrer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, notamment de façon concrète dans les ensembles de logements abordables financés dans le cadre de la SNL. En aidant les dirigeants du secteur à déployer, à surveiller et à démontrer des mesures pratiques, mais d'avant-garde, la SCHL agit comme une plateforme de mobilisation des connaissances pour des démonstrations qui permettent de sensibiliser davantage aux innovations prometteuses et de mieux les faire connaître et accepter.

Laboratoires de solutions

L'initiative pour les laboratoires de solutions dispose d'un budget annuel de 3 millions de dollars, à l'exception de sa première année de mise en œuvre où le budget était de 500 000 \$. Les laboratoires de solutions aident les intervenants de tous les secteurs du Canada à élaborer conjointement des solutions aux problèmes liés au logement qui servent les objectifs et contribuent à l'atteinte des résultats attendus de la SNL. Les projets doivent être axés sur l'un des six domaines prioritaires de la SNL.

L'initiative soutient l'élaboration collaborative de politiques, de programmes, de pratiques et de technologies qui mèneront à des solutions concrètes qui réduisent les obstacles à l'offre de logements abordables pour tous les Canadiens, y compris les populations prioritaires ciblées par la SNL, à savoir les aînés, les nouveaux arrivants, les survivants fuyant une situation de violence familiale, les Autochtones, les jeunes, les personnes ayant une déficience, les anciens combattants, les personnes ou les communautés racisées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, les personnes en situation d'itinérance et les membres de la communauté LGBTQ2+.

Le programme exige que les demandeurs recherchent des consultants experts et travaillent en partenariat avec eux à la conception et à la mise en œuvre de laboratoires de solutions au sein de leur équipe. Les équipes sont composées de divers intervenants, notamment des personnes ayant une expérience vécue et des consultants en innovation.

Ensemble, ils résoudront des problèmes dans une perspective innovante à l'aide de méthodes et d'outils élaborés dans le cadre des laboratoires d'innovation sociale. L'équipe utilisera un processus inclusif. Cela favorise l'adoption d'une approche ascendante pour comprendre et éliminer les principaux obstacles à la résolution des principaux problèmes qui persistent dans le secteur du logement abordable. Ensemble, ils :

- examineront et recadreront les enjeux actuels en matière de logement;
- utiliseront des processus novateurs de résolution de problèmes;
- élaboreront conjointement des solutions potentielles à prototyper et à mettre à l'essai.

Les équipes des laboratoires permettront de trouver des solutions aux problèmes de logement relevés dans les domaines prioritaires de la SNL. Les solutions possibles peuvent inclure les éléments suivants :

- technologies émergentes;
- pratiques exemplaires;
- politiques novatrices;
- programmes.

Les projets des laboratoires de solutions peuvent être soutenus par trois volets de financement :

- processus annuel d'appel de propositions ouvert et concurrentiel;
- laboratoires de solutions dirigés;
- laboratoires de solutions pour les projets de logements abordables financés par la SNL (pas encore activés).

Au 30 septembre 2020, deux des trois volets de financement avaient été activés et, par conséquent, deux volets ont été inclus dans la portée de la présente évaluation. La portée de la présente évaluation comprenait trois processus concurrentiels d'appels ouverts pour les laboratoires de solutions. La SCHL a reçu un total de 171 demandes. La SCHL, qui applique un processus d'examen rigoureux et sélectionne des projets jugés excellents (ayant obtenu une note minimale de 80 %), a toujours consacré son enveloppe de financement au soutien de 47 projets.

Les laboratoires de solutions devraient servir de catalyseur d'action et d'innovation dans le secteur du logement abordable. Ils permettent d'améliorer la viabilité et la durabilité du secteur en fournissant des feuilles de route pour passer de l'élaboration d'une solution fructueuse à son adoption généralisée.

Fonds de recherche et de planification

Le Fonds de recherche et de planification dispose d'un budget annuel de 750 000 \$ qui fournit du soutien à la recherche sur le logement, à l'exception de sa première année de mise en œuvre où le budget était de 600 000 \$. Les objectifs sont les suivants :

- améliorer la collaboration, la mobilisation et l'harmonisation avec les intervenants afin d'atteindre des buts communs;
- appuyer le développement de la capacité de recherche dans le secteur du logement.

Le Fonds de recherche et de planification offre du soutien aux organismes sans but lucratif, aux organismes de bienfaisance enregistrés ainsi qu'aux gouvernements et aux organisations autochtones pour la réalisation de recherches sur le logement. Ces subventions ne sont pas offertes aux chercheurs universitaires; toutefois, ils peuvent s'associer à des demandeurs.

Cette possibilité de financement offerte aux intervenants encourage l'intérêt et l'engagement dans la recherche sur le logement à l'extérieur du gouvernement en :

- appuyant le développement de données;
- favorisant et appuyant l'acquisition d'une expertise hautement spécialisée en vue de surmonter les problèmes rapidement;
- développant des solutions visant à améliorer le logement abordable des collectivités partout au Canada.

Le Fonds de recherche et de planification accorde une aide financière dans quatre catégories :

- projets de recherche individuels;
- programmes de recherche;
- activités conçues pour cerner les priorités en matière de recherche ou pour préparer la recherche;
- projets de mobilisation des connaissances.

Le Fonds de recherche et de planification vise des propositions de projets qui appuient les activités de planification et de recherche dont le but correspond aux thèmes et aux populations prioritaires de la SNL, qui visent l'amélioration de la collaboration, de la communication et de l'harmonisation ou qui appuient le renforcement de la capacité de recherche du secteur du logement.

La portée de la présente évaluation comprenait deux processus concurrentiels d'appels ouverts pour le Fonds de recherche et de planification. Au 30 septembre 2020, la SCHL avait reçu un total de 113 demandes. La SCHL, qui applique un processus d'examen rigoureux et sélectionne des projets jugés excellents (ayant obtenu une note minimale de 80 %), a toujours consacré son enveloppe de financement au soutien de 19 projets.

Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement

Doté d'un budget annuel de 50 000 \$, le Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement rend hommage à la recherche de calibre mondial. Ces prix appuient les équipes de recherche afin qu'elles puissent élargir leurs travaux et transmettre leurs connaissances. Les prix récompensent les activités novatrices et qui ont de l'influence sur le logement au Canada, dont la recherche en matière de logement, la formation en recherche, la mobilisation des connaissances et les activités de liaison. Ils ont été créés pour mettre à profit et appuyer la culture canadienne du savoir axée sur la recherche dans tous les domaines liés au logement. Ces domaines comprennent les sciences sociales et humaines, la santé et la technologie.

Quatre prix d'excellence sont remis chaque année :

- Médaille du président de la SCHL pour la recherche exceptionnelle sur le logement (20 000 \$)
- Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement (10 000 \$)
- Prix Toit d'or pour le savoir en action (10 000 \$)
- Prix Étoile du Nord pour la recherche sur le logement dans le Nord ou en région éloignée (2 bourses ou plus allant jusqu'à 5 000 \$)

La portée de la présente évaluation comprenait deux processus concurrentiels d'appels ouverts pour ce programme particulier. L'objectif de soutenir des projets de grande qualité (ayant obtenu une note minimale de 80 %) dans chaque catégorie de prix a été atteint. Au 30 septembre 2020, la SCHL avait reçu 24 demandes et financé 10 projets.

Programme de bourses de recherche sur le logement

Le Programme de bourses de recherche sur le logement est doté d'un budget annuel de 450 000 \$ qui soutient des recherches plus poussées dans les domaines prioritaires de la SNL, à l'exception de sa première année de mise en œuvre où le budget était de 50 000 \$. Ce programme de recherche est mis en œuvre en collaboration avec trois organismes de financement fédéraux : le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada – Institut de la santé publique et des populations (IRSC-ISPP).

Le financement du Programme de bourses de recherche sur le logement est offert aux boursiers postdoctoraux qui entreprennent des projets de recherche portant sur des questions liées au logement qui sont définies dans les domaines prioritaires de la SNL. Le processus de demande du Programme de bourses de recherche sur le logement se déroule chaque année dans le cadre des concours de bourses postdoctorales de chacun des organismes subventionnaires fédéraux. En 2018 et 2019, par l'entremise des concours ouverts de bourses de formation postdoctorale et des rigoureux processus d'examen par les pairs des trois organismes fédéraux de financement de la recherche (IRSC, CRSNG et CRSH), la SCHL a financé 16 boursiers postdoctoraux¹⁴ au cours des deux premiers cycles du programme, pour un

engagement de sa part totalisant 765 000 \$. En plus de devoir être jugées méritoires lors de concours fédéraux extrêmement concurrentiels, les propositions sont aussi soumises à un examen de la pertinence par la SCHL pour s'assurer que le projet proposé correspond aux objectifs de la SNL.

Le Programme de bourses de recherche sur le logement de la SCHL cible la recherche dans les domaines prioritaires de la SNL. Les lauréats de ces bourses entreprendront des projets qui devraient contribuer à l'acquisition de nouvelles connaissances liées au logement susceptibles d'engendrer une influence, des avantages et des répercussions intellectuels, culturels, sociaux et économiques pour les Canadiens, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être. Cette formation est également essentielle pour soutenir le perfectionnement des personnes en vue de leur future carrière dans la recherche sur le logement, dans le milieu universitaire et ailleurs.

Réseau conjoint de recherche en matière de logement

Le Réseau conjoint de recherche en matière de logement (RCRL ou Réseau) est doté d'un budget annuel de 1,75 million de dollars qui soutient sa collaboration pancanadienne indépendante entre des universitaires et des partenaires communautaires, à l'exception de sa première année de mise en œuvre où le budget était de 450 000 \$. Le Réseau se consacre à la recherche sur les conditions, les besoins et les résultats en matière de logement. On prévoit que les travaux de recherche objectifs, reconnus et de qualité qui en découleront guideront les décisions relatives aux politiques de logement. Ces travaux devraient aussi servir à élaborer les futurs programmes. Le Réseau est soutenu en tant qu'initiative conjointe de la SCHL et du CRSH.

¹⁴ Au 30 septembre 2020.

Objectifs du Réseau :

- générer de nouvelles connaissances en menant des recherches au sein d'un réseau national de chercheurs et d'intervenants du secteur (toutes disciplines confondues);
- combler les écarts entre les résultats de la recherche et l'incidence sur le logement :
 - en accélérant la transposition des découvertes issues de la recherche en décisions, en pratiques exemplaires ou en applications pour le marché;
 - en élaborant, en validant et en évaluant les interventions qui changent des aspects importants de la pratique;
 - en évaluant les résultats de la mise en œuvre des interventions afin de démontrer leurs incidences.

Le RCRL est un partenariat de recherche entre le milieu universitaire et des organismes communautaires. Des équipes indépendantes interdisciplinaires formées d'universitaires et de partenaires communautaires devraient favoriser l'innovation dans le secteur du logement et de nouvelles solutions. Le Réseau entend se consacrer à la recherche holistique sur les conditions, les besoins et les résultats en matière de logement dans les domaines prioritaires.

Ce réseau national est composé d'un centre national de mobilisation des connaissances et de cinq équipes responsables d'un domaine de recherche thématique dont voici les rôles :

- Le centre national coordonne et gère la collaboration des chercheurs. Il assure la planification interne des équipes, et la planification externe pour les universités, le gouvernement et le secteur du logement.
- Chaque équipe de recherche réunit un groupe unifié d'enquêteurs et d'autres intervenants. Chaque équipe est encouragée à représenter au moins trois régions du Canada. Chaque équipe se concentre sur une question thématique indiquée dans la SNL.

Le centre national et les équipes de recherche devraient contribuer à :

- la création de connaissances (recherche à court terme et longitudinale, élaboration de données et analyse);
- la diffusion des connaissances (publications, conférences, études de cas et ateliers avec les intervenants concernés);
- le renforcement de la capacité (perfectionnement professionnel, mentorat des chercheurs) pour les chercheurs professionnels dans tout le continuum professionnel.

Le financement pour le développement et l'établissement du RCRL a été fourni par la SCHL et offert par la voie de programmes de subventions de développement de partenariat et de subventions de partenariat du CRSH. Le RCRL a utilisé la structure de programme en deux étapes ainsi que le rigoureux processus d'examen par les pairs des subventions de développement de partenariat et de subventions de partenariat du CRSH pour son développement. Au 30 septembre 2020, 19 demandes avaient été reçues pour l'étape 1 (subventions de développement), dont huit ont été financées et invitées à soumettre une proposition complète pour l'étape 2 (subventions de développement). L'enveloppe de financement et la recommandation du comité d'examen par les pairs ont permis de soutenir six propositions complètes retenues pour les subventions initiales de cinq ans, conformément à la vision énoncée dans la conception du programme, qui ont financé six équipes de recherche de grande qualité.

Annexe D : Modèles logiques

Les modèles logiques de l'IRD présentés ci-dessous ont été préparés à partir de la documentation et validés par les responsables des programmes et de Mesure et analyse des politiques de la SCHL.

Modèles logiques présentés ci-dessous :

1. Initiative de recherche et de données (globale)
2. Initiative de démonstrations
3. Fonds de recherche et de planification
4. Laboratoires de solutions
5. Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement
6. Programme de bourses de recherche sur le logement
7. Réseau conjoint de recherche en matière de logement

Figure 2 : Légende du modèle logique



Figure 3 : Modèle logique global de l'Initiative de recherche et de données

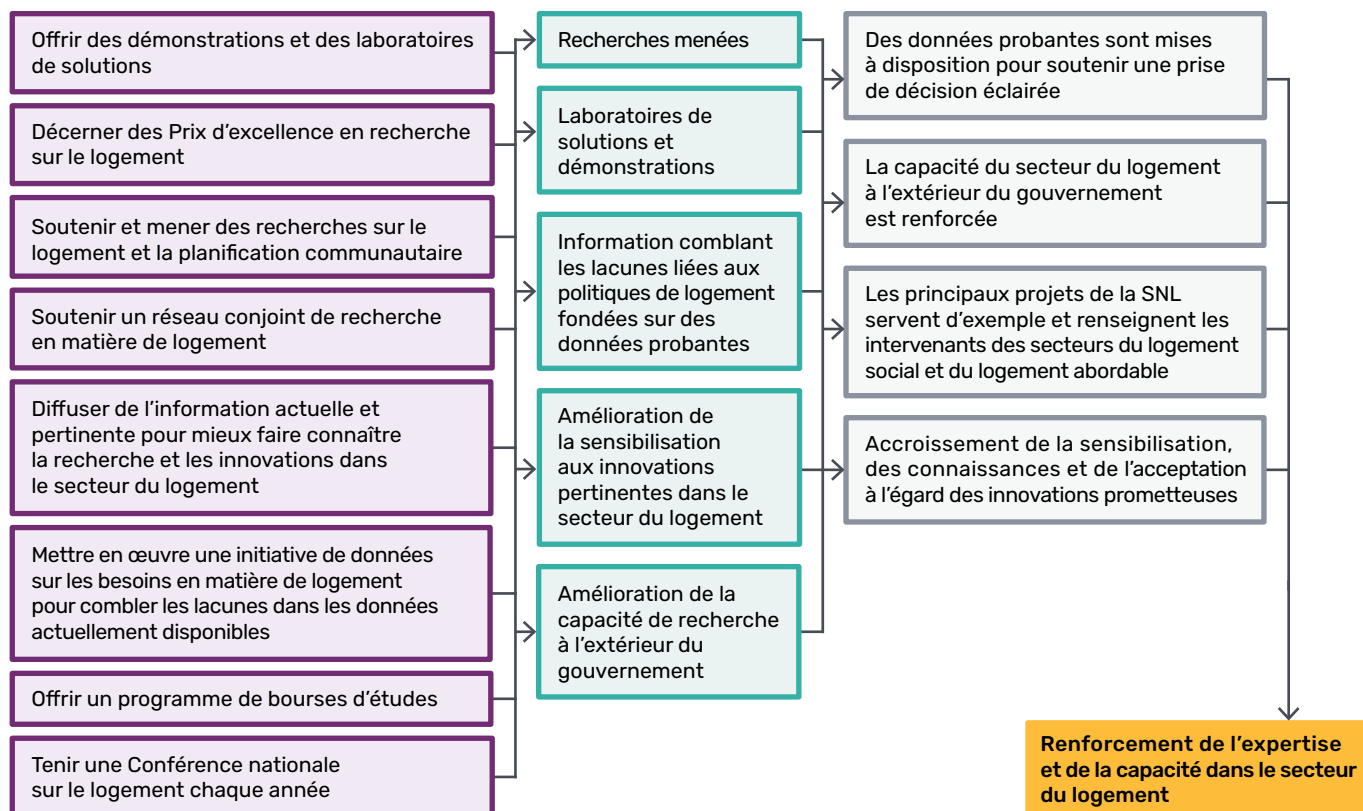


Figure 4 : Modèle logique de l'Initiative de démonstrations

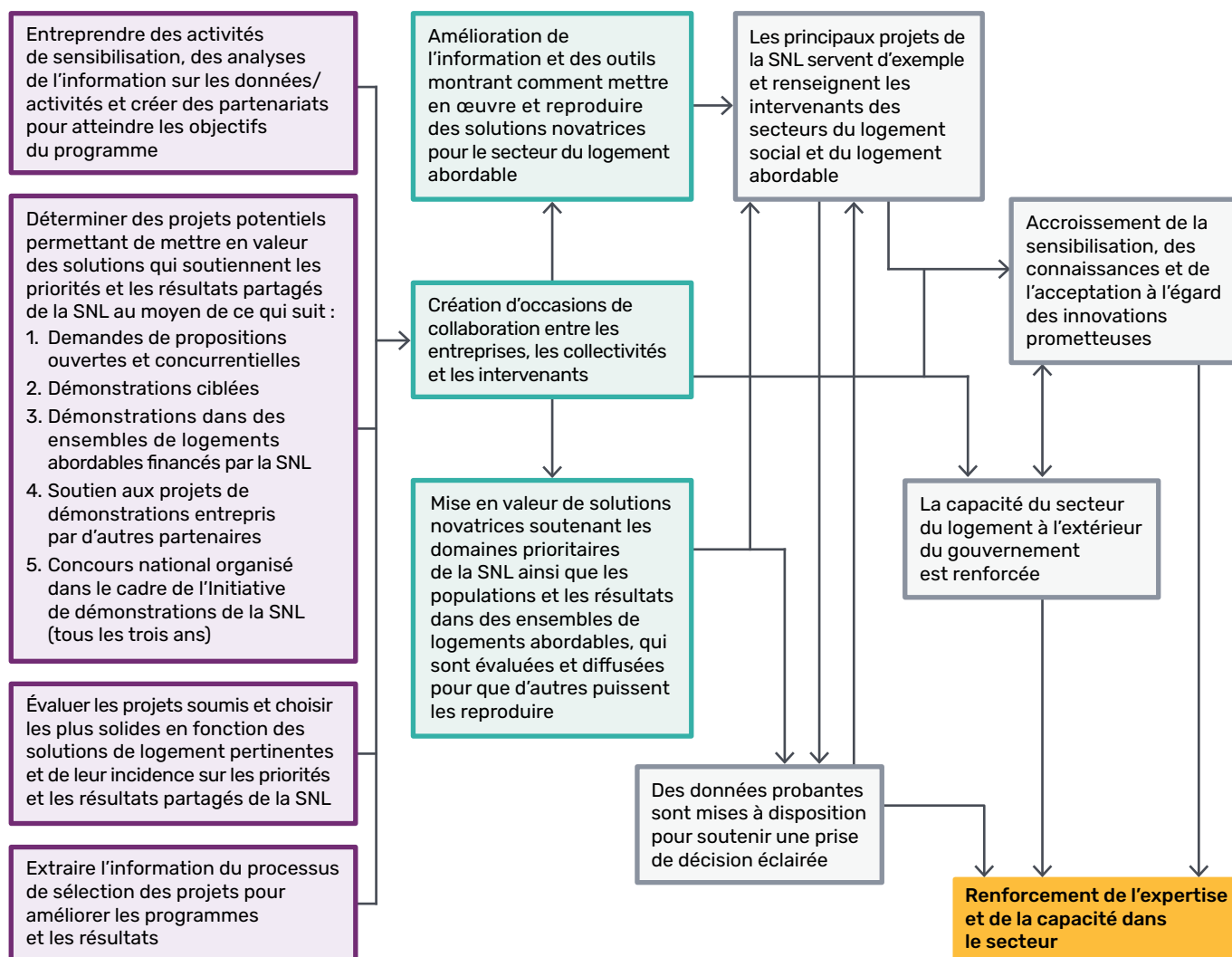


Figure 5 : Modèle logique des laboratoires de solutions

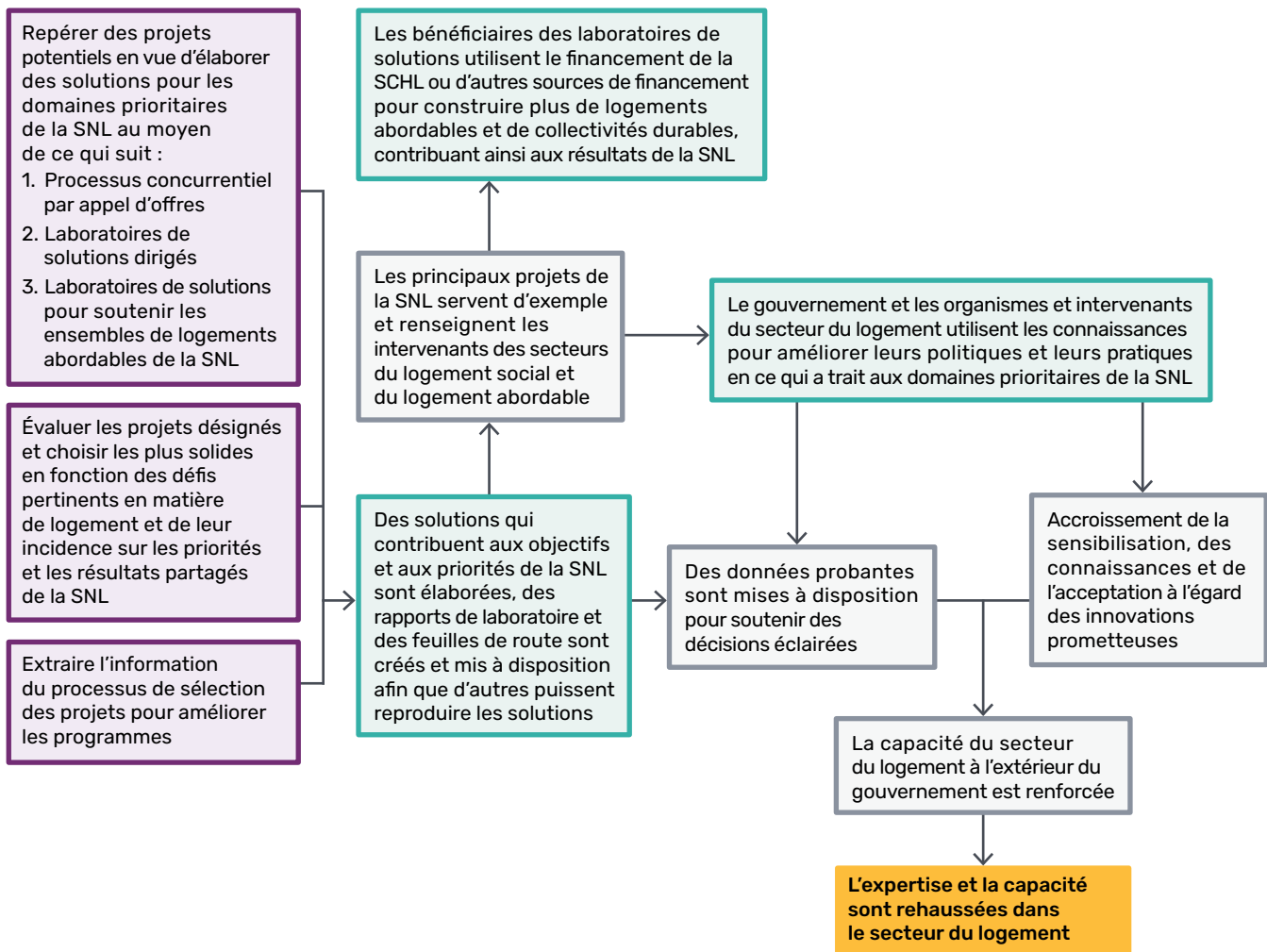


Figure 6 : Modèle logique du Fonds de recherche et de planification

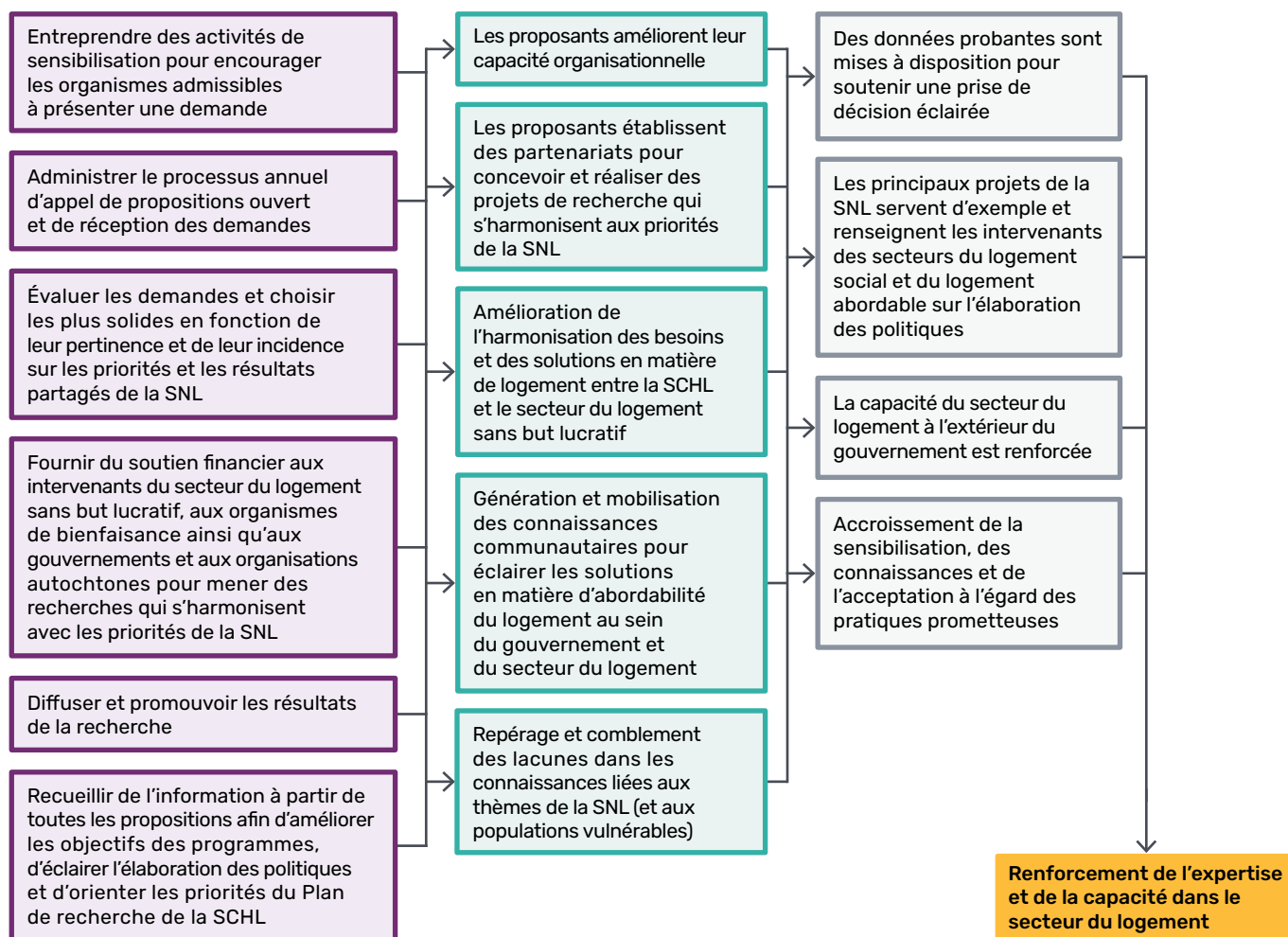


Figure 7 : Modèle logique du Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement

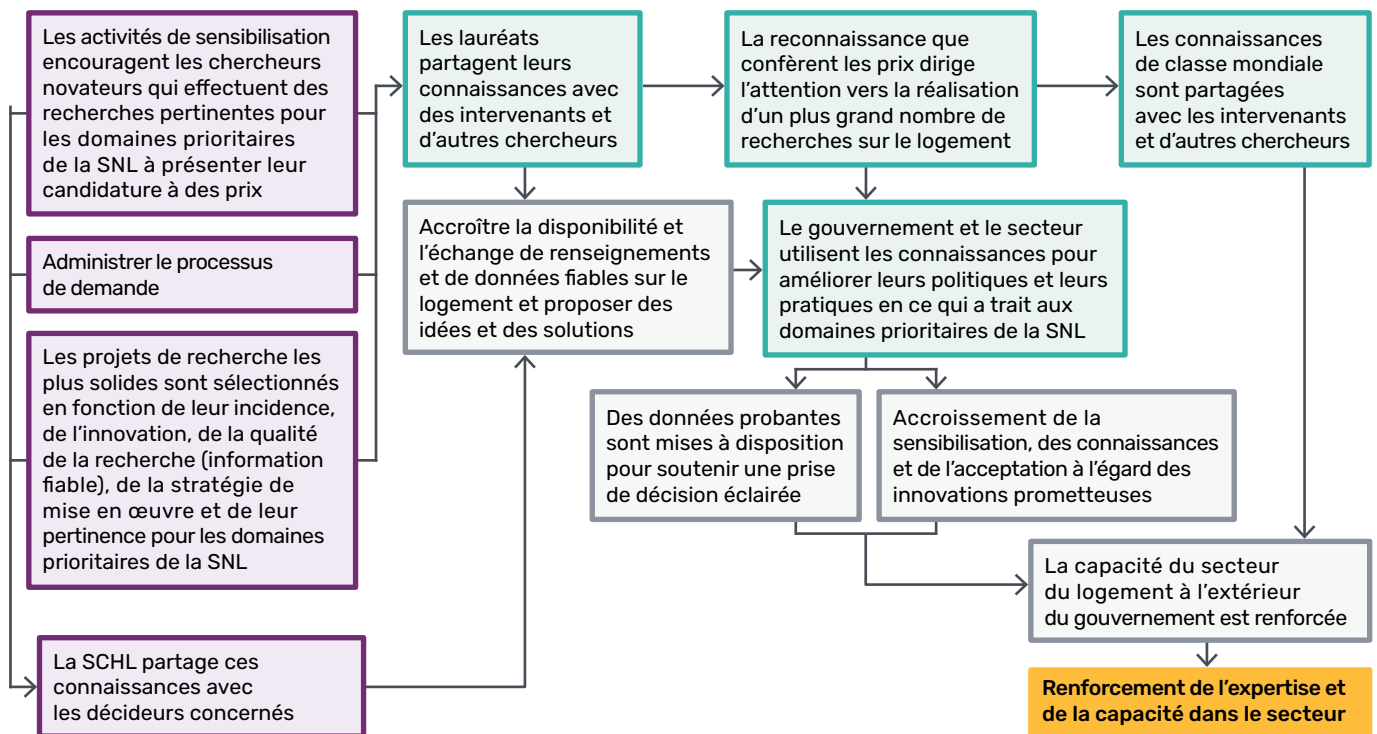


Figure 8 : Modèle logique du Programme de bourses de recherche sur le logement

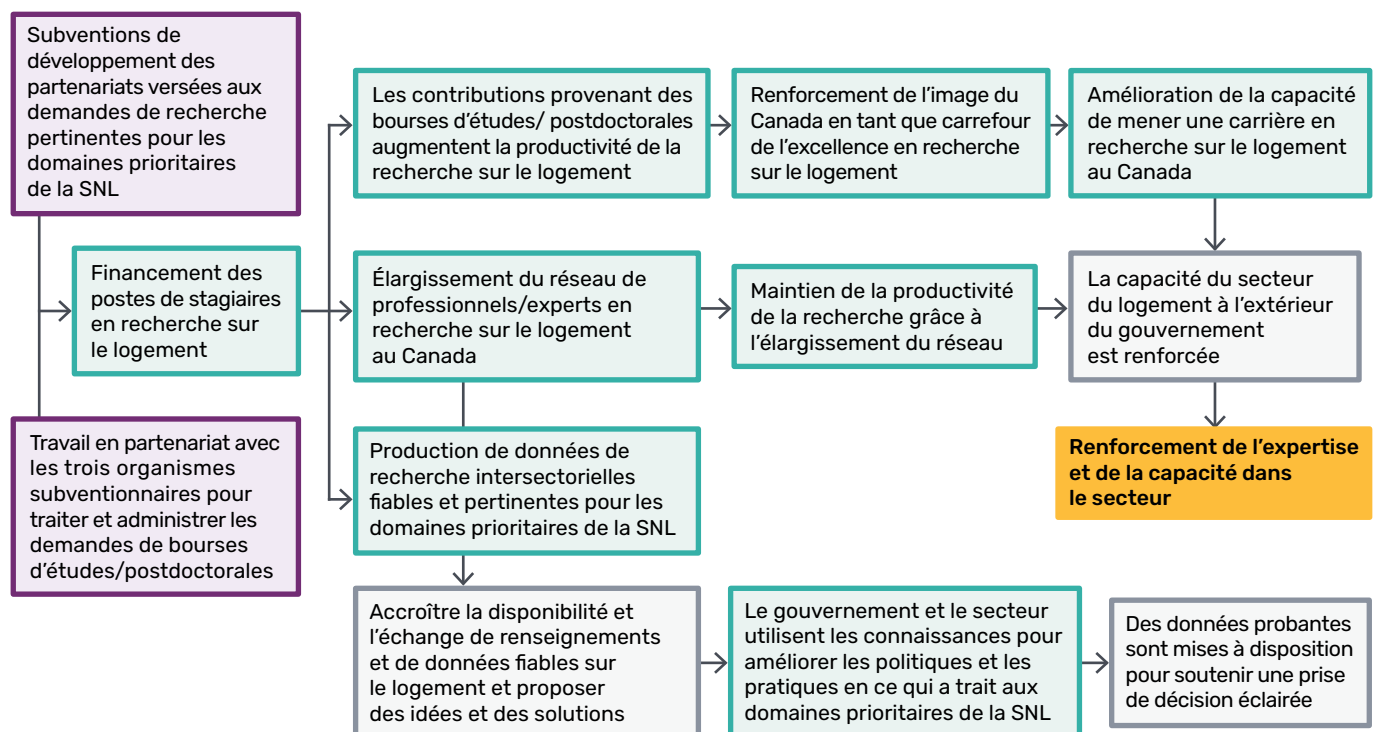
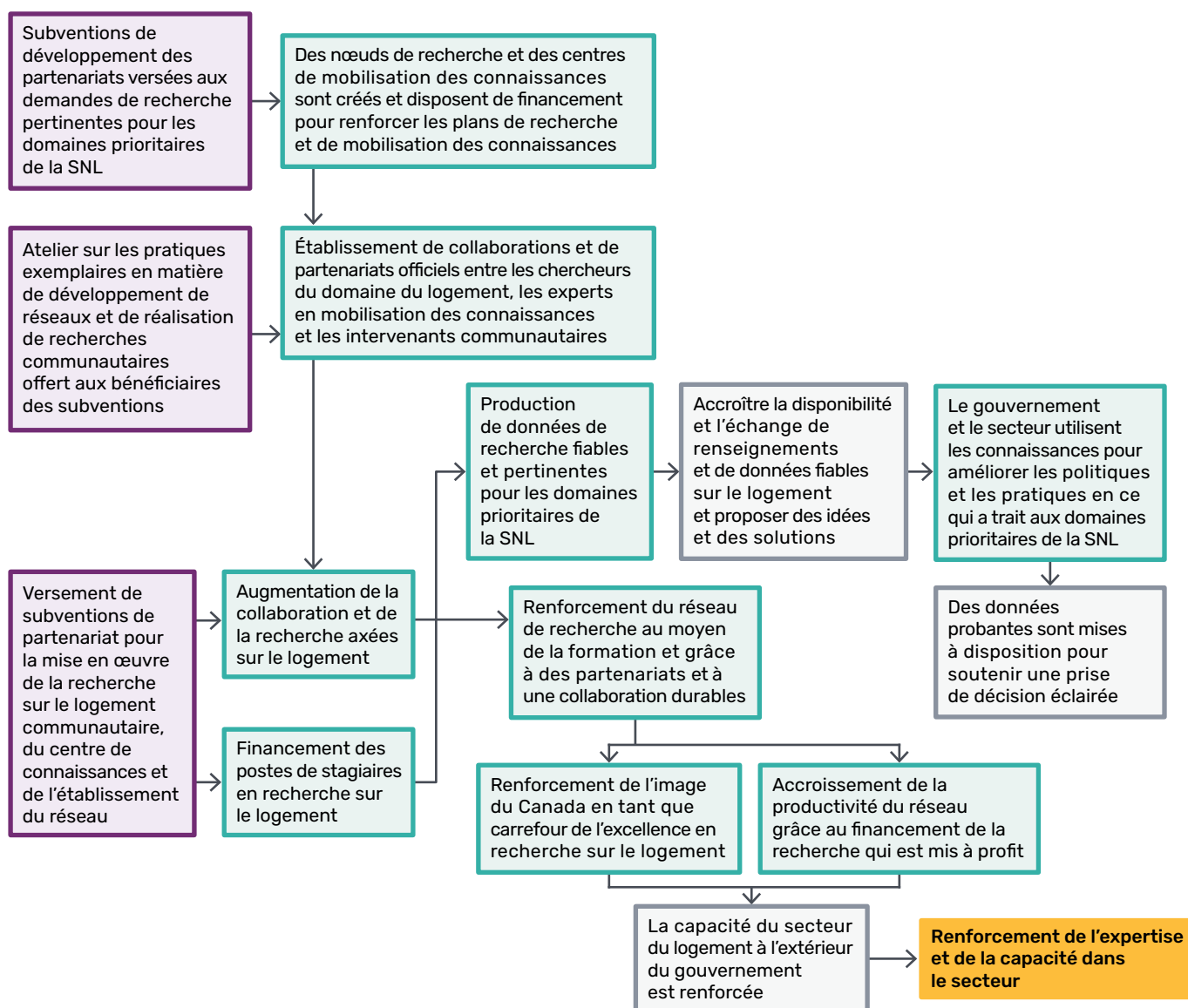


Figure 9 : Modèle logique du Réseau conjoint de recherche en matière de logement



Annexe E : Matrice d'évaluation

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour recueillir des données et des renseignements sur chaque question d'évaluation et les indicateurs d'évaluation connexes.

Tableau 7 : Sources de données utilisées pour éclairer les questions d'évaluation et les principaux indicateurs

Questions d'évaluation	Principaux indicateurs	Examen des documents internes	Analyse documentaire externe	Entrevues avec des intervenants clés
Pertinence				
1. Est-il toujours nécessaire d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement?				
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle la recherche et le renforcement de la capacité sont suffisants pour relever les défis du secteur du logement au Canada			×
	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la nature et à l'ampleur des tendances et des défis observés dans le secteur du logement au Canada au fil du temps	×	×	
	Perceptions des intervenants clés quant à leur connaissance des résultats, des solutions et des produits efficaces qui peuvent servir d'exemples aux intervenants des secteurs du logement social et du logement abordable [Initiative de démonstrations; Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement]			×
	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la nature et à l'ampleur des recherches courantes sur le logement ainsi que des tendances observées au fil du temps	×	×	
	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la mesure dans laquelle il est toujours nécessaire d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement au Canada	×	×	
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle il est toujours nécessaire d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement au Canada			×

Questions d'évaluation	Principaux indicateurs	Examen des documents internes	Analyse documentaire externe	Entrevues avec des intervenants clés
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle il existe un besoin perçu pour la création de connaissances, la diffusion des connaissances et le renforcement de la capacité dans le secteur du logement au Canada [Réseau conjoint de recherche en matière de logement]			X
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle il existe un besoin perçu pour la démonstration de solutions de logement novatrices et la promotion d'une culture d'innovation dans le secteur du logement abordable [Initiative de démonstrations]			X
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle il existe un besoin perçu pour le soutien au renforcement de la capacité de recherche du secteur du logement et l'établissement d'une collaboration parmi les intervenants du secteur du logement [Fonds de recherche et de planification]			X
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle il y a un besoin perçu pour l'élaboration de solutions novatrices aux problèmes de logement relevés [laboratoires de solutions]			X
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle il existe un besoin perçu pour la reconnaissance des travaux de recherche marquants sur le logement et le soutien à la mobilisation des connaissances [Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement]			X

Questions d'évaluation	Principaux indicateurs	Examen des documents internes	Analyse documentaire externe	Entrevues avec des intervenants clés
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle il existe un besoin perçu pour la reconnaissance de l'excellence en recherche en début de carrière et l'élargissement de la communauté de chercheurs qualifiés [Programme de bourses de recherche sur le logement]			X
	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la mesure dans laquelle l'IRD complète ou dédouble des programmes ou des initiatives semblables	X	X	
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle l'IRD complète ou dédouble des programmes ou des initiatives semblables			X

2. Les objectifs des programmes de l'IRD sont-ils conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL?

	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la mesure dans laquelle l'IRD est conforme aux lois et à la réglementation du gouvernement fédéral	X	X	
	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la mesure dans laquelle l'IRD est conforme à l'orientation stratégique fédérale (p. ex., budget, discours du Trône, plans et priorités des ministères, etc.)	X	X	
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle l'IRD est conforme à l'orientation stratégique fédérale			X
	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la mesure dans laquelle les programmes de l'IRD sont conformes aux plans et aux priorités de la SCHL	X	X	
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle l'IRD est conforme aux plans et aux priorités de la SCHL			X

Questions d'évaluation	Principaux indicateurs	Examen des documents internes	Analyse documentaire externe	Entrevues avec des intervenants clés
Efficacité (résultats)				
3. Dans quelle mesure les programmes de l'IRD ont-ils contribué à l'atteinte des résultats attendus de la SNL?				
3.1 Mesure dans laquelle des données et des renseignements fiables et actuels sur le logement ont été mis à disposition pour soutenir une prise de décision éclairée	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle des renseignements fiables et actuels sur le logement ont été mis à disposition pour soutenir une prise de décision éclairée			X
	Nombre de solutions novatrices qui s'attaquent aux défis auxquels fait face le secteur du logement au Canada et soutiennent les domaines prioritaires de la SNL	X	X	
	Nombre d'activités et de produits de transfert des connaissances, y compris les profils de projets, offerts et portant spécifiquement sur les domaines prioritaires de la SNL (nombre d'activités/de produits achevés et en cours)	X	X	
3.2 Mesure dans laquelle les programmes de l'IRD contribuent aux connaissances, à la capacité technique et à la capacité de recherche dans le secteur du logement	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle les programmes de l'IRD contribuent aux connaissances, à la capacité technique et à la capacité de recherche dans le secteur du logement			X
	Nombre d'activités de recherche sur le logement soutenues par les programmes de l'IRD et portant spécifiquement sur les domaines prioritaires de la SNL	X	X	
	Perceptions des intervenants clés quant à la reproductibilité de solutions novatrices qui s'attaquent aux défis auxquels fait face le secteur du logement au Canada			X
	Nombre de demandeurs ayant reçu du financement par programme de l'IRD	X		
3.3 Mesure dans laquelle les programmes de l'IRD ont contribué à sensibiliser davantage aux innovations prometteuses et à mieux les faire connaître et accepter	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle les programmes de l'IRD contribuent à sensibiliser davantage aux pratiques prometteuses et à mieux les faire connaître et accepter			X

Questions d'évaluation	Principaux indicateurs	Examen des documents internes	Analyse documentaire externe	Entrevues avec des intervenants clés
3.4 Mesure dans laquelle les laboratoires de solutions et les démonstrations ont recensé et fait progresser les connaissances sur les occasions d'innovation pour résoudre les problèmes dans le secteur du logement au Canada	Preuve quant à la mesure dans laquelle les laboratoires de solutions ont recensé et fait progresser les connaissances sur les occasions d'innovation pour résoudre les problèmes dans le secteur du logement au Canada	×		×
	Preuve quant à la mesure dans laquelle les démonstrations ont permis de recenser et de faire progresser les connaissances sur les occasions d'innovation pour résoudre les problèmes dans le secteur du logement au Canada	×		×
3.5 Mesure dans laquelle les programmes de l'IRD facilitent les partenariats	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle les programmes de l'IRD facilitent les partenariats			×
	Nombre de partenariats créés à la suite de la participation à un programme de l'IRD	×		
3.6 Mesure dans laquelle les programmes de l'IRD favorisent la collaboration, la mobilisation et l'harmonisation entre les intervenants du secteur du logement	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle l'IRD favorise la collaboration, la mobilisation et l'harmonisation entre les intervenants du secteur du logement			×
	Nombre d'intervenants actifs dans chaque programme de l'IRD visé par l'évaluation	×		
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle les programmes de l'IRD favorisent le partage de l'information et des résultats de la recherche sur le logement			×
3.7 Mesure dans laquelle les programmes de l'IRD favorisent le partage de l'information et des résultats de la recherche sur le logement	Nombre d'activités et de produits de transfert des connaissances offerts et portant spécifiquement sur les domaines prioritaires de la SNL	×	×	×

Questions d'évaluation	Principaux indicateurs	Examen des documents internes	Analyse documentaire externe	Entrevues avec des intervenants clés
Efficiences (rendement)				
4. La mise en œuvre des programmes de l'IRD est-elle économique et efficiente?				
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle l'IRD atteint les publics cibles			X
	Nombre et type de participants/demandeurs par programme de l'IRD	X		
	Montant des fonds engagés par programme de l'IRD	X		
	Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles du programme	X		
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle les ressources consacrées aux programmes de l'IRD sont suffisantes et optimisées (p. ex., ressources ETP, ressources financières, marges opérationnelles, efficacité administrative)			X
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle les ressources consacrées aux programmes de l'IRD sont suffisantes et optimisées (p. ex., ressources ETP, ressources financières, marges opérationnelles, efficacité administrative)	X		
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle l'attribution des fonds est efficace pour maximiser les résultats			X
	Perceptions des intervenants clés quant aux occasions d'améliorer la mise en œuvre des programmes de l'IRD			X
	Preuve tirée de l'examen des documents et de l'analyse documentaire quant à la mesure dans laquelle les facteurs de diversité et d'inclusion (p. ex., ACS+) sont pris en compte dans la mise en œuvre des programmes de l'IRD	X	X	

Questions d'évaluation	Principaux indicateurs	Examen des documents internes	Analyse documentaire externe	Entrevues avec des intervenants clés
	Perceptions des intervenants clés quant à la mesure dans laquelle les facteurs de diversité et d'inclusion (p. ex., ACS+) sont pris en compte dans la mise en œuvre des programmes de l'IRD			×
	Facteurs qui sont favorables ou défavorables à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de l'IRD	×	×	×

5. Existe-t-il des moyens plus économiques et plus efficaces de concevoir les programmes de l'IRD?

	Perceptions des intervenants clés quant aux forces et aux faiblesses/défis de la conception des programmes individuels de l'IRD (ainsi que de l'Initiative de recherche et de données en tant que gamme de programmes faisant partie de la SNL)			×
	Perceptions des intervenants clés quant aux occasions d'améliorer la conception des programmes de l'IRD			×
	Leçons tirées de la conception de programme	×	×	×
	Pratiques exemplaires dans la conception de programme	×	×	×
	Mesure dans laquelle les pratiques de mesure de rendement des programmes de l'IRD définissent clairement les groupes visés par le programme, les objectifs, les activités, les résultats et les liens	×		×
	Mesure dans laquelle les indicateurs de rendement des programmes de l'IRD sont valides, fiables, abordables (collecte économique des données), disponibles et pertinents	×		×
	Perceptions des intervenants clés quant aux suggestions pour améliorer la mesure du rendement et les rapports connexes			×

Annexe F : Méthode d'évaluation et assurance de la qualité

Méthode d'évaluation

Les paragraphes qui suivent décrivent comment chaque méthode a été utilisée pour répondre aux questions d'évaluation. L'utilisation des sources de données pour répondre aux questions d'évaluation est également résumée dans la matrice à l'[Annexe E : Matrice d'évaluation](#).

Question d'évaluation 1 : Est-il toujours nécessaire d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement?

Les documents internes et externes qui ont été examinés ont été les principales sources d'information sur l'état actuel du secteur du logement et de la recherche sur le logement au Canada, y compris les défis au sein du secteur et les tendances dans le temps. De plus, les documents examinés ont fourni de l'information sur la nécessité d'améliorer l'expertise et la capacité dans le secteur du logement au Canada. Les entrevues avec des intervenants clés, notamment les représentants de la SCHL et les participants aux programmes, ont été utiles pour recueillir les perceptions des personnes qui prennent part aux programmes de l'IRD visés par l'évaluation quant à la nécessité continue d'améliorer la capacité de recherche sur le logement, de créer des solutions novatrices aux problèmes de logement relevés dans les domaines prioritaires de la SNL et de diffuser les connaissances liées au secteur du logement. Ces sources ont également contribué à combler les lacunes que l'examen des documents a mises à jour.

Question d'évaluation 2 : Les objectifs des programmes de l'IRD sont-ils conformes aux priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL?

L'examen des documents et des données ainsi que l'analyse documentaire ont permis de mieux comprendre l'harmonisation des programmes de l'IRD visés par l'évaluation avec les lois et les priorités fédérales (p. ex., la SNL) et l'orientation stratégique de la SCHL. Il a également offert un aperçu du degré, le cas échéant, de dédoublement ou de complémentarité des programmes de l'IRD visés par l'évaluation avec

d'autres initiatives existantes. Les entrevues avec des intervenants clés ont permis de compléter l'information recueillie dans le cadre de l'examen des documents effectué pour mieux comprendre dans quelle mesure les six programmes de l'IRD visés par l'évaluation s'harmonisent avec les priorités du gouvernement fédéral et de la SCHL.

Question d'évaluation 3 : Dans quelle mesure les programmes de l'IRD ont-ils contribué à l'atteinte des résultats attendus de la SNL?

Les documents sur les programmes et les entrevues avec des intervenants clés des programmes ont été les principales sources d'information utilisées pour examiner le rendement. L'information recueillie lors des entrevues avec des intervenants clés a permis de comprendre dans quelle mesure les programmes de l'IRD contribuent à l'amélioration de la capacité de recherche sur le logement, à l'accroissement des connaissances sur les occasions d'innovation ainsi qu'à la facilitation des partenariats, de la collaboration et du partage de la recherche sur le logement. Les documents sur les programmes ont également fourni des données quantitatives liées à l'atteinte des résultats, comme le nombre de demandeurs ayant reçu du financement, le nombre de partenariats créés et le nombre d'activités de recherche sur le logement qu'ont soutenues les programmes de l'IRD visés par l'évaluation, entre autres. Les entrevues avec des partenaires de mise en œuvre et des représentants de la SCHL ont fourni d'autres points de vue sur la mesure dans laquelle les programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont contribué à l'atteinte des résultats.

Question d'évaluation 4 : La mise en œuvre des programmes de l'IRD auprès des clients est-elle économique et efficiente?

Des documents internes sur les programmes ont été utilisés pour examiner l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de l'IRD visés par l'évaluation. L'information sur le budget et les dépenses des programmes de l'IRD visés par l'évaluation ont donné un aperçu des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles, et de la répartition des ressources

ETP. Les perceptions des intervenants clés ont apporté de la profondeur à cette information et contribué à combler les lacunes dans les données pour expliquer plus en détail les conclusions de l'examen des documents. L'examen des documents et les entrevues avec des intervenants clés ont également fourni de l'information sur les facteurs qui contribuent à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de l'IRD visés par l'évaluation et ceux qui la limitent.

Question d'évaluation 5 : Existe-t-il des moyens plus économiques et plus efficaces de concevoir les programmes de l'IRD?

Les entrevues avec des intervenants clés ont été les principales sources de données utilisées pour déterminer les améliorations possibles à la conception des programmes de l'IRD visés par l'évaluation.

La rétroaction fournie par les demandeurs ayant reçu du financement dans le cadre des six programmes de l'IRD a également mis en évidence les forces et les faiblesses des programmes de l'IRD visés par l'évaluation, de même que les possibilités d'amélioration de la conception. Les perceptions des intervenants clés ont donné un aperçu de l'efficacité du système de mesure du rendement en plus de mettre en évidence les domaines d'amélioration potentiels, alors que l'examen des documents a permis de compléter les constatations découlant des entrevues.

Veillez noter que les éléments de conception et de mise en œuvre des programmes offerts à l'externe par les partenaires de mise en œuvre ont été exclus de l'évaluation, car ils sont évalués par ces organismes et ne relèvent pas de la SCHL.

Tableau 8 : Limites de la méthode d'évaluation

Limites	Incidence	Stratégie d'atténuation
L'IRD est une initiative sur dix ans lancée en novembre 2017. La mise en œuvre des projets peut prendre plusieurs années. Seuls quelques projets ont été achevés à ce jour.	Comme certains projets étaient en cours, l'évaluation a été limitée dans sa capacité de tirer des conclusions quant à la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints.	Évaluation de la mesure dans laquelle le programme est en voie d'atteindre les résultats attendus au cours de la période de mise en œuvre prévue de dix ans.
L'évaluation reposait assez largement sur un échantillon par choix raisonné de 43 entrevues avec des intervenants clés.	Les données d'évaluation pouvaient être fondées sur des opinions et donc être subjectives.	Triangulation des données probantes tirées de séries d'entrevues distinctes avec divers intervenants clés comme définis à la Figure 1 : Nombre d'intervenants par type d'intervenants clés internes et externes , ainsi que des données, de la documentation et des documents pertinents et disponibles sur les programmes.
Incohérences entre les différents documents et les diverses sources de données ou information inexacte ou incomplète dans les documents fournis.	Les documents pourraient ne pas fournir toute l'information attendue relative à une question d'évaluation.	Le comité d'évaluation a travaillé en étroite collaboration avec les responsables des programmes de l'IRD pour veiller à ce que la version des documents fournis soit la plus récente et la plus exacte disponible. Toute incohérence entre les diverses sources de données ou les différents documents a été atténuée par l'information recueillie au moyen des autres sources de données et de la triangulation des constatations.

Limites	Incidence	Stratégie d'atténuation
Certains rapports provisoires ou finaux de 2020-2021 étaient toujours en cours ou en voie d'être reçus des bénéficiaires du financement de l'IRD après la date limite fixée au 30 septembre 2020 pour l'évaluation des données ¹⁵ .	L'information sur le rendement, les résultats et les extraits de 2020-2021 ne reflète qu'en partie l'exercice 2020-2021.	Les limites des données ont été indiquées dans les constatations de l'évaluation, le cas échéant. Les constatations de l'évaluation ont été triangulées avec toutes les sources de données pour s'assurer que l'information la plus exacte, au 30 septembre 2020, était incluse dans l'évaluation.

Assurance de la qualité

Les Services d'évaluation s'efforcent de produire des produits qui dépassent les exigences des engagements de la SCHL envers le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui respectent les normes de la Société canadienne d'évaluation ainsi que le Code d'éthique et de conduite de la SCHL et qui répondent aux besoins d'apprentissage des programmes ou des initiatives internes de la SCHL. Afin d'assurer que les évaluations sont de grande qualité, les principaux livrables ont été soumis à un processus d'assurance de la qualité (AQ). À la fin du projet d'évaluation, le groupe des pratiques professionnelles du secteur Audit et évaluation de la SCHL a également recueilli les commentaires des clients afin d'apporter des améliorations.

Tableau 9 : Pratiques d'assurance de la qualité de BDO et des Services d'évaluation de la SCHL

Processus d'assurance de la qualité de BDO	<ul style="list-style-type: none"> Tous les livrables ont été examinés à l'interne par le gestionnaire de projet pour vérifier leur conformité aux normes d'évaluation. BDO a confié au gestionnaire de projet la responsabilité globale de la qualité et de la ponctualité de tous les livrables. Des rencontres aux deux semaines ont été prévues entre le comité d'évaluation de BDO et les Services d'évaluation de la SCHL, et des rapports d'étape ont été remis afin de signaler les progrès réalisés et tout problème relevé.
Processus d'assurance de la qualité de la SCHL	<ul style="list-style-type: none"> Tous les livrables fournis à la SCHL ont été examinés et doivent avoir été acceptés par le responsable de l'évaluation. Le Rapport sur la méthodologie et le Rapport d'évaluation final ont fait l'objet d'un examen interne par un pair, conformément aux lignes directrices et aux procédures des Services d'évaluation, pour garantir à la haute direction l'assurance de la qualité des produits d'évaluation.

¹⁵ Il est important de noter que la préparation de certains rapports provisoires et finaux de 2020-2021 était toujours en cours en raison des calendriers de projet et des retards attribuables à la COVID-19. Neuf des onze rapports finaux des laboratoires de solutions de 2018 ont été consultés pendant l'analyse des données. Un rapport provisoire sur les projets de 2019 a été consulté pendant l'analyse des données.

Annexe G : Bibliographie

Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, fédération de l'habitation coopérative du Canada et réseau québécois des OSBL d'habitation.

(2019, July 9). *Housing Coalition Joint Letter to Party Leaders*, 9 juillet 2019. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://1h2rup10ekki3uzq5z3oxg3x-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2019/08/Housing-Coalition-Joint-Letter.pdf>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (n.d.a). *Info sur les conseillers en laboratoires de solutions*, s.d.a. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/all-funding-programs/solution-labs/solution-lab-consultant-information>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (n.d.b). *Profils de projets de la Stratégie nationale sur le logement* (en ligne), s.d.b. Consulté le 28 février 2021 à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/nhs-project-profiles>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2020a, September 30). *État d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement*, 30 septembre 2020a. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.chezsoidabord.ca/progress-on-the-national-housing-strategy>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2020b). *Laboratoires de solutions – Guide du demandeur 2020*, 2020b. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/nhs/solutions-labs/nhs-solutions-labs-app-guide-fr.pdf?rev=a375fc44-9d30-45fc-847b-9fc2275bf326>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2019a, March 7). *Neuf projets de démonstration mettent en valeur des solutions novatrices pour le logement abordable au Canada*, 7 mars 2019a. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/media-newsroom/news-releases/2019/nine-demonstration-projects-showcase-innovative-solutions-affordable-housing-canada>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2019b, December 6). *Des Logements abordables pour tous au Canada*, 6 décembre 2019b. Consulté le 12 mars 2021 à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/media-newsroom/speeches/2019/affordable-housing-everyone-canada>

Conférence board du Canada. (2016). *Ce que nous avons entendu – Élaborons la Stratégie nationale sur le logement du Canada*, 2016. Consulté le 1^{er} octobre 2020 sur le site Web du gouvernement du Canada : <https://www.placetocallhome.ca/-/media/sf/project/placetocallhome/pdfs/nhs-what-we-heard-report-fr.pdf>

Fédération canadienne des municipalités. (2016, October). *L'avenir du logement au Canada – Solutions urgentes pour une Stratégie nationale sur le logement* (rapport), octobre 2016. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/submission/avenir-logement-canada.pdf>

Gaetz, S., E. Dej, T. Richter et M. Redman. *L'État de l'itinérance au Canada 2016* (rapport), 2016. Consulté le 1^{er} octobre 2020 sur le site Web de l'Observatoire canadien sur l'itinérance : <https://www.rondpointdelitinerance.ca/sites/default/files/attachments-fr/SOHC16FR.pdf>

Gouverneure générale du Canada. (2019, December 5). *Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la quarante-troisième législature du Canada : Un Canada plus fort et plus résilient* (Canada), 5 décembre 2019. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/2020/canada-fort-resilient.html>

Gouvernement du Canada. (2019, March 19). *Budget de 2019 – Investir dans la classe moyenne*, 19 mars 2019. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.budget.gc.ca/2019/home-accueil-fr.html>

Gouvernement du Canada. (2018a, February 27). *Budget de 2018 – + Croissance*, 27 février 2018a. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-01-fr.html#Building-More-Rental-Housing-for-Canadian-Families>

Gouvernement du Canada. (2018b). *Stratégie nationale sur le logement – Glossaire des termes courants*, 2018b. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/guidepage-strategy/glossary>

Gouvernement du Canada. (2017, March 22). *Budget de 2017 – Bâtir une classe moyenne forte*, 22 mars 2017. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.budget.gc.ca/2017/home-accueil-fr.html>

Hogue, Robert. (2019, September). *Tendances immobilières et accessibilité à la propriété* (rapport), septembre 2019. Consulté le 1^{er} octobre 2020 sur le site Web d'Économique RBC : <http://www.rbc.com/economie/economic-reports/pdf/canadian-housing/house-sep2019f.pdf>

Loi sur la stratégie nationale sur le logement (L.C. 2019, ch. 29, art. 313). Consulté le 1^{er} octobre 2020 sur le site Web de la législation (Justice) : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-11.2/TexteComple.html>

Bureau du premier ministre du Canada. *Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social*, Ottawa, gouvernement du Canada, 2019.

Pomeroy, S., et G. Lampert. *Examining the dynamics of Canada's housing tenure system: Implications for a national housing strategy - A background working paper* (rapport), décembre 2017. Consulté le 1^{er} octobre 2020 sur le site Web de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et de Genworth Canada : https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2018/11/2017-12_backgrounder_dynamics-tenure-system_implications-nhs.pdf

Premier ministre du Canada. (2019, December 13). *Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social*, 13 décembre 2019. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-famille-des-enfants-et-du>

Bureau du conseil privé. (2019, December 05). *Un Canada plus fort et plus résilient* (Canada), 5 décembre 2019. Consulté le 1^{er} octobre 2020 à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2020/canada-fort-resilient.html>

Statistique Canada. (2020, October 02). *Un ménage canadien sur dix avait des besoins impérieux en matière de logement en 2018*, 2 octobre 2020. Consulté le 1^{er} novembre 2020 à l'adresse <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201002/dq201002a-fra.htm>

